

# LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS FRANCILIENS

ÉTAT DES LIEUX



NOVEMBRE 2018

2.18.005



[www.iou-icf.fr](http://www.iou-icf.fr)



**IAU**

INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

\* Ile de France

# LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS FRANCILIENS

## ÉTAT DES LIEUX

Novembre 2018

**IAU île-de-France**

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15  
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 15  
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur Général : Fouad Awada  
Département Habitat et Société : Martin Omhovère, directeur de département  
Étude réalisée par Corinne de Bery  
Cartographie réalisée par Laurie Gobled  
N° d'ordonnement : 2.18.005

*Crédit photo de couverture : CC0 Creative commons / Pixabay*

*En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur (nom, prénom) / Titre de l'étude / IAU îdF / année*



## *Remerciements*

- Laurent BERTAT, Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération, Rectorat de Créteil
- Charlotte BOINEAU, Chef du service vie étudiante, Direction de l'enseignement supérieur et de l'orientation, Conseil régional d'Île-de-France
- Ludovic BRUN, Responsable Europe international Jeunesse, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Isabelle BRUSTON, Gestionnaire chargée de la gestion des aides à la mobilité de la faculté des sciences de Sorbonne Université
- Alma CATALA LUNA, Adjointe au directeur des relations internationales, Mines ParisTech
- Claire CONLON, Responsable Europe international, CIDJ
- Anne-Hélène DUGARDIN-PICOT, Responsable des financements Erasmus + Exchange Mobility Program, AMI & AMIE Grants à CentraleSupélec, International Affairs
- Joséphine FLOSSAUT, Coordinatrice des programmes d'échange, Sophie PRUDENT, Responsable administrative du Programme Erasmus + et Caroline JOHNSON, responsable du service des bourses, Institut d'études politiques de Paris
- Violaine GUINET, Chargée de la mobilité internationale à la région Bretagne, Service des projets éducatifs, citoyens et de la mobilité des jeunes, Conseil régional de Bretagne
- Danielle HUGUES et Marie MALINOSKY, en charge de la mobilité internationale à l'école d'architecture de Paris-La Villette
- Delphine LEFEBVRE, Manager, Student Mobility and Partnerships, Graduate Programs, ESSEC Business School
- Simon MACAIRE, Pôle Développement de l'impact, Département Développement, Agence Erasmus + France /Éducation et formation
- Jean MIRASSOU, Chargé de mission Service Stratégie Européenne et Mobilité Internationale, Direction des Relations Européennes et Internationales, Conseil régional d'Occitanie
- Laurence MONSELLIER, Chargée de mission programme de bourses et mobilités étudiante à l'université Paris Saclay
- Armelle NECHI, Responsable du pôle mobilité internationale, Direction des relations internationales – DRI, Université Paris Est Créteil
- Valérie NICOLAS, Conseillère coopération décentralisée, affaires internationales, Régions de France
- Didier RAYON, Directeur du département Etudes et recherches, Campus France
- Mme ROUAULT, Responsable de la mission Europe et international à la Direction de l'ESRI, Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes



# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| <b>Introduction</b> .....   | 7  |
| <b>Préambule</b> .....  | 8  |
| <br>  |    |
| <b>1. Mesure et description des mobilités internationales réalisées par des étudiants franciliens</b> ..... | 12 |
| 1.1 Un flux de mobilité estimé à 30 000 étudiants franciliens chaque année .....                            | 12 |
| 1.2 Les principaux déterminants de la mobilité .....  | 16 |
| 1.3 Caractéristiques des séjours réalisés .....   | 19 |
| <br>  |    |
| <b>2. Le financement des mobilités internationales des étudiants</b> .....                                  | 25 |
| 2.1 Les coûts de la mobilité étudiante .....  | 25 |
| 2.2 Le dispositif d'aide à la mobilité internationale .....   | 26 |
| 2.3 Articulation des dispositifs d'aide .....   | 31 |
| <br>  |    |
| <b>3. Mise en perspective des aides régionales avec celles délivrées dans les autres régions</b> .....      | 33 |
| 3.1 Le public visé par les aides .....  | 33 |
| 3.2 Les caractéristiques des séjours aidés .....  | 35 |
| 3.3 Les autres critères d'éligibilité aux aides régionales .....  | 35 |
| 3.4 Le montant des aides .....  | 35 |
| 3.5 La gestion des aides .....  | 37 |
| <br>  |    |
| <b>Conclusion</b> .....   | 38 |
| <b>Bibliographie</b> .....  | 40 |
| <b>Table des illustrations</b> .....  | 41 |



# Introduction

La région Île-de-France est engagée depuis 1993 dans le soutien à la mobilité internationale de ses étudiants, et plus particulièrement des plus modestes d'entre eux. Les dispositifs ont évolué au fil du temps, pour s'étendre à différents types de mobilités (séjours d'études à partir de 2000), d'établissements (STS à partir de 2003, grands établissements autres que l'Inalco et l'IEP Paris et écoles non universitaires à partir de 2008) et de cursus (aide aux doctorants en sciences humaines et sociales depuis 2011).

Plusieurs nouveautés ont été apportées dans le cadre de l'appel à projets régional pour l'année 2018-2019 ; la priorité accordée aux 17 destinations avec lesquelles la Région a développé des accords de coopération internationale et l'envoi aux bénéficiaires d'une notification de décision d'attribution cosignée par le Conseil régional, dans l'objectif de mieux informer les bénéficiaires du soutien de la Région et créer ainsi un lien direct avec eux. La prise en compte de leurs besoins s'est poursuivie par l'organisation d'un atelier de co-construction du concours « Étudiants ambassadeurs » et l'organisation d'une soirée « Mobilité des étudiants » en décembre 2018.

Avec pour objectif de resituer les dispositifs régionaux dans le contexte actuel d'évolution des mobilités, d'une part, et de celle des politiques d'aides mises en œuvre par les acteurs publics, d'autre part, la région Île-de-France a confié à l'IAU Île-de-France la réalisation d'un état des lieux à l'échelle régionale.

Celui-ci s'articule en quatre parties :

- Un préambule présentant l'état des connaissances relatives aux impacts de la mobilité internationale sur les compétences et l'insertion des étudiants,
- La mesure du volume des mobilités réalisées par les étudiants franciliens et leurs principales caractéristiques : fréquences relatives des différents types de séjours, destinations, durées,
- Les sources de financement mobilisées pour rendre possibles ces mobilités et la façon dont elles s'articulent,
- Enfin la mise en perspective des aides de la région Île-de-France avec celles délivrées par les autres régions françaises.

# Préambule

## Encourager la mobilité internationale des étudiants, dans quel but ?

L'expérience d'une mobilité internationale dans le cadre des études est encouragée par les pouvoirs publics depuis la fin des années 1980 et notamment la création du programme européen Erasmus qui a fêté ses 30 ans en 2017. Dès 1976, un premier programme d'action intégrait une proposition de la Commission européenne sur la mise en place de réseaux transnationaux entre établissements de l'enseignement supérieur, comprenant des échanges financés par la Communauté européenne (Joint Study Program). En 1983, le Conseil européen des ministres de l'Éducation définissait les principes de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une nouvelle forme de partenariat entre universités d'accueil et d'origine. L'incitation à la mobilité pouvait dès lors s'appuyer sur la reconnaissance des périodes d'études et des diplômes, et des aides financières et d'hébergement ainsi que la simplification de certaines démarches. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur, les collectivités territoriales et certains établissements se sont alors engagés à leur tour dans le soutien à la mobilité internationale.

**L'analyse des objectifs poursuivis par ces différents acteurs politiques en fait ressortir plusieurs :**

- l'employabilité des étudiants, autrement dit l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être valorisables au moment de leur insertion sur le marché du travail ;
- l'épanouissement personnel des étudiants à travers l'expérience de l'autonomie et la découverte d'autres cultures ;
- la reconnaissance de l'Europe et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Europe, objectif poursuivi par l'Union européenne ;
- le renforcement des compétences linguistiques des étudiants ;
- l'internationalisation et le rayonnement des territoires auprès des pays étrangers pour l'État et les collectivités territoriales.

## L'Observatoire Erasmus +, un organe d'évaluation de l'impact des mobilités européennes

Collectif de réflexion lancé en 2016, l'Observatoire national de l'impact Erasmus + vise à fédérer une communauté d'intérêt pour produire de la connaissance sur les résultats et sur l'impact des projets, et les valoriser auprès des acteurs de l'éducation et de la formation en France et en Europe.

### Composition de l'Observatoire Erasmus +

L'Observatoire national de l'impact Erasmus + est un processus amené à s'élargir avec de nouveaux partenaires de l'éducation et la formation concernés par le programme. Actuellement, il est constitué d'une trentaine de membres intersectoriels et issus de métiers divers :

- des praticiens de l'évaluation : ECs, Pluricité, Quadrant, etc.,
  - des chercheurs, prestataires scientifiques : CEREQ, IFé, etc.,
  - des porteurs de projets Erasmus + et/ou partenaires intéressés par les résultats : régions (Hauts-de-France et Bretagne), universités (Rennes 2 et Paris Diderot), rectorats (Montpellier, Grenoble et Nancy-Metz), CCI France, Pôle emploi, Compagnons du devoir, CIEP, etc.,
  - les représentants des deux Agences nationales Erasmus + : Éducation formation et Jeunesse,
  - des décideurs : Association des Régions de France, Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Commission européenne, etc.
- L'Observatoire a déjà diffusé 7 notes relatives à ses travaux d'évaluation.

Source : <http://www.agence-erasmus.fr/page/observatoire>

Deux objectifs intéressent directement le programme Erasmus + et donc les travaux de l'observatoire national : l'employabilité des jeunes et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Europe.

Les travaux menés portent d'une part sur l'observation des conditions d'insertion professionnelle des étudiants ayant connu une mobilité internationale au cours de leurs études, et d'autre part sur les ressentis exprimés par les étudiants bénéficiaires du programme dans les rapports qu'ils remettent à l'institution à l'issue de leur mobilité.

## Des conditions d'accès à l'emploi plus favorables aux jeunes ayant séjourné à l'étranger

L'enquête « Génération » du Céreq fournit des indicateurs sur les conditions d'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif durant les trois premières années de leur vie active.

Pour la première fois en 2013, elle comportait un module spécifique sur les séjours à l'étranger permettant une comparaison des trajectoires d'insertion selon que les sortants en 2010 ont ou non séjourné à l'étranger durant leurs études. Les résultats de cette comparaison sont publiés dans la note n°2 de l'Observatoire Erasmus +<sup>1</sup>. Plusieurs indicateurs démontrent une meilleure protection contre le chômage des jeunes ayant connu une mobilité internationale au cours des trois premières années de leur vie active. La plus-value de l'expérience à l'étranger s'exprime à travers le temps passé en emploi : 78 % pour les jeunes mobiles contre 66 % en moyenne. Les positions atteintes après 3 ans sont aussi plus avantageuses avec davantage de contrats à durée indéterminée. Ils connaissent une insertion plus rapide dans l'emploi et s'inscrivent majoritairement dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi<sup>2</sup> (70 %, contre 50 % en moyenne).

En neutralisant les autres variables susceptibles d'expliquer les différences d'insertion, le bénéfice de la mobilité est confirmé statistiquement pour les apprentis et les jeunes ayant effectué un stage à l'étranger.

## Amélioration de l'employabilité pour les bénéficiaires du programme Erasmus + ...

D'après les rapports collectés auprès des étudiants bénéficiaires du programme de mobilité européen, une grande majorité considère que leur employabilité et leurs aptitudes citoyennes ont progressé de manière significative<sup>3</sup>.

Près de 80 % des étudiants déclarent avoir amélioré leurs compétences ou aptitudes techniques et professionnelles durant leur séjour à l'étranger. Les améliorations les plus notables concernent l'autonomie dans la planification et les apprentissages (85 %), la capacité à résoudre des problèmes (81 %), et à planifier les activités (77 %).

Figure 1 Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant aux savoirs et savoir-faire en 2015-2016

## Savoirs et savoir-faire

Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation (2015-2016) en %

|  |    |
|--|----|
| Mieux appris comment planifier et apprendre de façon indépendante                      | 85 |
| Mieux appris comment trouver des solutions dans des contextes difficiles ou stimulants | 81 |
| Amélioré ses compétences / aptitudes techniques / professionnelles                     | 78 |
| Mieux appris comment planifier et organiser des tâches et des activités                | 77 |
| Davantage capable de penser et d'analyser des informations de façon critique           | 75 |
| Mieux appris comment analyser logiquement et tirer des conclusions                     | 69 |
| Mieux appris comment développer une idée et la mettre en pratique                      | 69 |
| Mieux appris comment utiliser internet et les réseaux sociaux                          | 65 |

Source : Rapport du participant, Agence Erasmus+ France / Education Formation in Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus+, l'Observatoire Erasmus+, note n°4 mai 2017.

<sup>1</sup> Le devenir professionnel des jeunes ayant effectué une mobilité internationale, analyses issues de l'enquête Génération 2010, L'Observatoire Erasmus +, mai 2016. L'analyse porte sur l'ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 2010, quel que soit leur niveau de sortie (enseignement secondaire ou supérieur).

<sup>2</sup> L'accès à l'emploi est rapide (1 à 4 mois) et les jeunes ne connaissent le chômage ou l'inactivité que de manière anecdotique. Ils sont toujours en emploi au moment de l'enquête et majoritairement en contrat à durée indéterminée.

<sup>3</sup> Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus +, L'Observatoire Erasmus +, note n°4, mai 2017.

Côté développement personnel, les principaux acquis imputables à la mobilité portent sur les capacités d'adaptation (92 %), la confiance en soi (89 %) et l'ouverture d'esprit et l'audace (88 %).

**Figure 2 Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant au développement personnel en 2015-2016**

## Développement personnel

Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation (2015-2016) en %

|   |    |
|---|----|
| Davantage capable de m'adapter et d'agir dans des situations nouvelles          | 92 |
| Plus confiant et convaincu de mes capacités                                     | 89 |
| Plus ouvert d'esprit et intéressé par de nouveaux défis à relever               | 88 |
| Connais mieux mes forces et mes faiblesses                                      | 86 |
| Plus tolérant vis-à-vis des valeurs et des comportements d'autrui               | 80 |
| Davantage capable de prendre des décisions                                      | 72 |
| Plus apte à assumer des tâches professionnelles à haut niveau de responsabilité | 69 |
| A une idée plus précise de ses objectifs et aspirations professionnels          | 66 |

Source : Rapport du participant, Agence Erasmus+ France / Education Formation in Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus+, l'Observatoire Erasmus+, note n°4 mai 2017.

Enfin, les compétences relationnelles des étudiants ont très souvent progressé durant la mobilité, qu'il s'agisse d'appréhension des valeurs culturelles, des capacités de coopération ou des compétences linguistiques.

**Figure 3 Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant aux compétences relationnelles en 2015-2016**

## Compétences relationnelles

Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation (2015-2016) en %

|  |    |
|--|----|
| Mieux appris comment appréhender les valeurs de cultures différentes               | 92 |
| Davantage capable de coopérer avec des personnes d'horizons et cultures différents | 90 |
| Imagine facilement travailler plus tard à l'étranger                               | 88 |
| Sentiment d'avoir amélioré mes compétences dans cette langue                       | 87 |
| Mieux appris comment coopérer en équipe  | 77 |

Source : Rapport du participant, Agence Erasmus+ France / Education Formation in Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus+, l'Observatoire Erasmus+, note n°4 mai 2017.

### ... et renforcement des valeurs citoyennes

Sur le plan des aptitudes citoyennes, les bénéficiaires tirés des expériences à l'étranger sont principalement l'ouverture d'esprit et l'audace (88 %), et les valeurs de tolérance (80 %).

Figure 4 Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant aux aptitudes citoyennes et de culture démocratique en 2015-2016

## Aptitudes citoyennes et culture démocratique

Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation (2015-2016) en %

|  |    |
|--|----|
| Plus ouvert d'esprit et intéressé par des nouveaux défis à relever   | 88 |
| Plus tolérant vis-à-vis des valeurs et des comportements d'autrui  | 80 |
| Davantage intéressé par ce qui se passe dans le monde au quotidien   | 71 |
| Plus intéressé par les sujets en rapport avec l'Europe   | 69 |
| Me sens plus européen  | 60 |
| Davantage ouvert aux concepts sociaux et politiques tels que la démocratie, la justice, l'égalité, la citoyenneté et les droits civiques | 58 |
| Intention de participer de façon plus active à la vie politique et sociale de ma communauté  | 51 |

Source : Rapport du participant, Agence Erasmus+ France / Education Formation in Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus+, l'Observatoire Erasmus+, note n°4 mai 2017.

### Vers une évaluation renforcée de l'impact de la mobilité Erasmus

L'Observatoire national de l'impact Erasmus + a récemment défini un nouveau cadre méthodologique relatif aux résultats attendus et aux impacts de la mobilité Erasmus + sur les apprenants, les personnels et les organismes impliqués<sup>4</sup>. Un nombre restreint d'indicateurs pertinents a été retenu pour chacune de ces trois cibles. S'agissant des apprenants, parmi lesquels on pourra distinguer les étudiants, trois indicateurs présents dans les rapports du participant ont été conservés :

- taux d'apprenants déclarant une amélioration des compétences transversales,
- taux d'apprenants exprimant l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale,
- taux d'apprenants déclarant se sentir citoyens européens.

Quatre indicateurs supplémentaires seront construits à partir d'une enquête spécifique auprès des participants au programme, dont la moitié environ a accepté d'être contactés par la suite,

- taux d'apprenants utilisant une ou plusieurs langues étrangères dans leur environnement professionnel,
- taux d'apprenants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences professionnelles en mobilité,
- taux d'apprenants ayant amélioré leurs compétences en langues après la mobilité,
- délai d'accès à un premier emploi ou de retour à l'emploi.

L'intérêt de ces nouveaux indicateurs réside dans le recul qu'ils apportent par rapport à l'expérience de la mobilité elle-même, puisque les rapports du participants donnent une image « à chaud » du ressenti des bénéficiaires dès leur retour de mobilité. Les réinterroger plus tard devrait permettre d'analyser leur facilité d'accès à l'emploi ; les questions relatives à l'amélioration des compétences en langues après la mobilité et à l'utilisation des langues étrangères dans l'environnement professionnel apporteront aussi un éclairage sur la contribution de ces mobilités à l'internationalisation de l'économie.

Cependant, les impacts mesurés ne pourront pas être déclinés à l'échelle des territoires à ce stade. Il faudrait pour cela interroger plus en détail les bénéficiaires sur la nature et la localisation de leur emploi et mettre ces informations en regard de la région d'études.

<sup>4</sup> Evaluation de l'impact de la mobilité Erasmus +, L'Observatoire Erasmus +, note n°7, mars 2018.

# 1. Mesure et description des mobilités internationales réalisées par des étudiants franciliens

Faute d'enquêtes spécifiques, la mobilité internationale des étudiants français au cours de leur cursus est encore mal connue. Plusieurs sources d'information sont mobilisées ici : les statistiques établies par l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), les statistiques établies pour les mobilités réalisées dans le cadre du programme européen Erasmus +, et enfin les informations recueillies par la région dans le cadre de ses propres dispositifs d'aide à la mobilité étudiante.

## 1.1 Un flux de mobilité estimé à 30 000 étudiants franciliens chaque année

### Plus de 20 000 étudiants originaires d'Île-de-France sont en mobilité diplômante

La mobilité internationale des étudiants à l'échelle régionale est difficile à appréhender avec précision. Le suivi statistique est assuré à l'échelle nationale par l'Unesco qui recense plus de 80 000 étudiants français en mobilité internationale en 2015<sup>5</sup>, un chiffre en croissance de 41 % sur la période 2010-2015. Cependant ces données ne portent que sur une partie des mobilités internationales : fondées sur les statistiques de nationalité des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, elles n'incluent pas les mobilités de stage intégrées aux cursus. En revanche elles peuvent inclure l'inscription à des programmes d'enseignement à distance, une forme d'enseignement devenue courante en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

L'Île-de-France rassemblant environ 26 % des étudiants inscrits en France, on peut estimer à au moins 20 800 le nombre d'étudiants franciliens ayant connu une mobilité internationale diplômante, devant déboucher sur l'obtention d'un diplôme, durant l'année 2015.

### Le nombre d'étudiants partis en programme Erasmus + atteint 9 500

Parmi les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien, près de 9 500 ont connu une mobilité internationale en 2016 dans le cadre du programme européen Erasmus +. Les établissements franciliens concentrent seulement 20 % des mobilités financées par le programme européen alors qu'ils représentent 26 % des étudiants inscrits en formation, et que quelques-uns portent des mobilités réalisées par des étudiants inscrits dans d'autres régions : ainsi l'IEP de Paris, l'Ensam, Supméca, le Cnam et l'EHESS disposent d'implantations en régions.

Figure 5 Flux de mobilités financées par le programme Erasmus + selon les régions de France

| Régions                    | Nombre d'étudiants financés en 2015-2016 | Dont mobilité d'études, en % | Rapport étudiants financés / ensemble des inscrits | Évolution du nombre de mobilités 2014-2016 |
|----------------------------|--|------------------------------|--|--|
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 6057                                     | 70 %                         | 1,9 %  | 17 %                                       |
| Bourgogne Franche-Comté    | 1287                                     | 66 %                         | 1,7 %  | 14 %                                       |
| Bretagne                   | 2282                                     | 68 %                         | 1,8 %  | 4 %  |
| Centre Val de Loire        | 856                                      | 64 %                         | 1,4 %  | 15 %                                       |
| Corse                      | 31                                       | 95 %                         | 0,6 %  | 31 %                                       |
| Grand Est                  | 2824                                     | 72 %                         | 1,4 %  | 9 %  |
| Hauts-de-France            | 4108                                     | 63 %                         | 1,9 %  | 10 %                                       |
| Île de France              | 9020                                     | 72 %                         | 1,4 %  | 9 %  |
| Normandie                  | 2186                                     | 72 %                         | 2,1 %  | 1 %  |
| Nouvelle Aquitaine         | 4056                                     | 63 %                         | 2,1 %  | 24 %                                       |
| Occitanie                  | 3807                                     | 65 %                         | 1,6 %  | 9 %  |
| Pays de la Loire           | 2780                                     | 74 %                         | 2,2 %  | 12 %                                       |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 1444                                     | 69 %                         | 0,9 %  | 24 %                                       |
| Total                      | 41209                                    | 68 %                         | 1,9 %  | 13 %                                       |

Sources : <https://www.staterasmus.fr/>, mai 2018 ; MESRI, Atlas régional des effectifs étudiants

<sup>5</sup> Source : Campus France, Chiffres clés, avril 2018. Les statistiques peuvent inclure l'inscription à des programmes d'enseignement à distance

L'Île-de-France arrive logiquement en tête des régions les plus dotées compte tenu de la concentration d'étudiants sur le territoire, devant les régions Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine. Mais rapporté aux effectifs d'étudiants inscrits, le nombre de mobilités Erasmus + est le plus élevé dans les régions Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Normandie. La région Nouvelle Aquitaine pilote et anime un Consortium d'établissements d'enseignement supérieur constitué pour répondre à l'appel d'offre annuel de l'Agence Erasmus + France. La sélection des étudiants bénéficiaires d'une bourse Erasmus + est réalisée par les établissements dans lesquels ils sont inscrits, selon les critères établis dans le cadre du Consortium. Cette initiative pourrait expliquer que la région Nouvelle Aquitaine figure parmi les régions connaissant la plus forte croissance des flux de mobilité étudiante entre 2014 et 2016 avec une hausse de 24 %. Deux autres régions ressortent comme très dynamiques : la Corse et Provence Alpes Côte-d'Azur, mais restent encore très en deçà des autres régions en termes de nombre de mobilités financées par le programme Erasmus +.

## 210 établissements d'enseignement supérieur participant au programme Erasmus +

Au total, 210 établissements ont organisé des mobilités dans le cadre du programme européen au cours des années 2014 à 2016. Ils ne représentent qu'un quart des établissements présents dans la région mais concentrent la grande majorité des étudiants. Les établissements les plus actifs en Île-de-France sont l'Upec, l'ESCE et Sciences Po Paris. Toutefois ils ne figurent pas parmi les plus actifs de France ; l'Upec occupe la dixième place au sein des établissements français.

Figure 6 Mobilités sortantes Erasmus + par type d'établissement en Île-de-France de 2014 à 2016

| Type d'établissement          | Nombre d'établissements | Nombre de mobilités financées entre 2014 et 2016 | % des mobilités | Dont stages | Dont stages en % | Nombre moyen de mobilités par établissement et par an | % d'étudiants mobiles en 2015-2016 |
|-------------------------------|-------------------------|--|-----------------|-------------|------------------|---|------------------------------------|
| Université                    | 16                      | 10342  | 38 %            | 1742        | 17 %             | 215   | 1 %                                |
| École d'ingénieur             | 45                      | 4956   | 18 %            | 1911        | 39 %             | 37  | 5,1 %                              |
| École de commerce             | 24                      | 4782   | 18 %            | 1017        | 21 %             | 66  | 3,7 %                              |
| Grand établissement           | 9                       | 2227   | 8 %             | 298         | 13 %             | 82  | 2,3 %                              |
| École d'art                   | 32                      | 1966   | 7 %             | 457         | 23 %             | 20  | 1,8 %                              |
| Autre école                   | 20                      | 1473   | 5 %             | 603         | 41 %             | 25  | 1 %                                |
| BTS                           | 40                      | 1113   | 4 %             | 1102        | 99 %             | 9   | 0,8 %                              |
| École paramédicale et sociale | 24                      | 243  | 1 %             | 124         | 51 %             | 3   | 0,3 %                              |
| Total général                 | 210                     | 27102  | 100 %           | 7254        | 27 %             | 43  | 1,4 %                              |

Source : <https://www.staterasmus.fr/>, mai 2018.

C'est dans les écoles d'ingénieurs que la mobilité financée par le programme Erasmus + est la plus importante : 5,1 % des inscrits en 2015-2016 en ont bénéficié. Les écoles de commerce sont également très actives avec près de 4 % d'étudiants financés la même année. À l'inverse, les étudiants inscrits en BTS ou à l'université, et plus encore dans une formation sanitaire ou sociale ont encore peu d'opportunités de bénéficier d'un soutien européen.

Figure 7 Mobilités sortantes Erasmus + par département en Île-de-France

| Départements      | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | Répartition des mobilités 2015-2016 | Répartition des étudiants 2015-2016 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Paris             | 5355      | 5378      | 5665      | 60 %                                | 51 %                                |
| Val de Marne      | 731       | 794       | 886       | 9 %                                 | 9 %                                 |
| Hauts-de-Seine    | 631       | 736       | 754       | 8 %                                 | 13 %                                |
| Val d'Oise        | 533       | 672       | 611       | 7 %                                 | 4 %                                 |
| Essonne           | 535       | 554       | 571       | 6 %                                 | 6 %                                 |
| Seine-Saint-Denis | 409       | 407       | 472       | 5 %                                 | 8 %                                 |
| Yvelines          | 251       | 280       | 291       | 3 %                                 | 5 %                                 |
| Seine-et-Marne    | 182       | 199       | 205       | 2 %                                 | 4 %                                 |
| Île-de-France     | 8627      | 9020      | 9455      | 100 %                               | 100 %                               |

Source : <https://www.staterasmus.fr/>, mai 2018.

Les établissements parisiens sont les plus actifs puisqu'ils émettent 60 % des flux de mobilité sortante, alors qu'ils regroupent 51 % des inscrits. À son échelle, le Val d'Oise ressort également comme très dynamique. Les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne et les Yvelines connaissent de plus faibles taux de mobilité de leurs étudiants.

### En 2013-2014, un flux de mobilité encadrée estimé à environ 30 000 étudiants

Pour les années 2011-2012 à 2013-2014, les établissements partenaires de la Région ont été invités à renseigner le nombre total d'étudiants ayant connu une mobilité durant l'année. Pour l'année 2014-2015, on connaît le nombre total de leurs inscrits. Ces informations permettent de dresser un état des lieux, certes un peu incomplet, des flux de mobilité sortante dans la Région.

Figure 8 Flux de mobilité comptabilisés par les établissements partenaires de la région Île-de-France

|  | Ensemble         | Universités     | Grands établissements | Écoles publiques | Écoles privées |
|--|------------------|-----------------|-----------------------|------------------|----------------|
| Nombre d'étudiants partis en 2013-14<br>En % | 25727<br>100 %   | 7764<br>30 %    | 5023<br>20 %          | 6581<br>25 %     | 6359<br>25 %   |
| Nombre total d'étudiants en 2014-15<br>En %  | 544 111<br>100 % | 448 509<br>82 % | 32 444<br>6 %         | 36 015<br>7 %    | 27 243<br>5 %  |

Source : Rapport pour la commission permanente du Conseil régional, CP 14-392, juin 2014

La centaine d'établissements d'enseignement supérieur ayant conventionné avec la Région regroupait en 2014 plus de 544 000 étudiants inscrits, représentant 84 % des effectifs recensés cette année-là. Durant l'année 2013-2014, ces mêmes établissements ont comptabilisé près de 26 000 étudiants en mobilité internationale sortante. Dans l'hypothèse où la fréquence de la mobilité serait équivalente dans les autres établissements, on peut donc estimer le flux d'étudiants sortant à environ 30 000 cette année-là.

Les données disponibles montrent là encore des mobilités beaucoup plus fréquentes dans les écoles et grands établissements qu'à l'université : celles-ci rassemblent 82 % des étudiants des établissements partenaires, mais sont à l'origine de 30 % seulement des mobilités sortantes.

La plus active dans ce domaine est l'université Paris Est Créteil avec plus de 1 500 mobilités enregistrées, concernant 6 % des étudiants inscrits dans des formations éligibles à l'aide régionale. Les universités d'Évry Val d'Essonne, Paris 8 et Paris 13 ressortent comme les moins dynamiques cette année-là. Parmi les grands établissements, l'ENS Paris et Sciences Po affichent les plus forts taux de mobilité.

Plus de 3 200 étudiants de Sciences Po sont partis en 2013-2014, contre un peu plus de 500 à Dauphine et 300 à l'Inalco. Du côté des écoles publiques, Centrale Supélec (1 170 étudiants mobiles), l'École Polytechnique (715), l'ESCP (500), AgroParistech (433) et Novancia (408) alimentent les plus gros flux de mobilité. En tenant compte du nombre d'inscrits dans les formations éligibles à l'aide régionale, La Fémis, Centrale Supélec et les Mines ressortent comme les établissements les plus dynamiques.

Parmi les écoles privées, ce sont encore trois écoles d'ingénieurs qui apparaissent très actives en matière de mobilité internationale : l'École d'ingénieurs en informatique et technologie du numérique (Efrei), l'École centrale d'électronique (ECE) et l'Institut supérieur d'électronique de Paris (Isep), devant l'Essec.

## Le Comité régional de mobilité européenne et internationale des jeunes (Coremob) Île-de-France, un nouvel outil de coordination des acteurs concernés par la mobilité européenne et internationale des jeunes

Une circulaire interministérielle datée du 23 février 2015 a généralisé la création de Coremob dans le sillage du plan gouvernemental « Priorité Jeunesse » adopté en février 2013. Instance stratégique et politique de pilotage régional des actions de mobilité sur le territoire, elle a pour principal objectif « d'assurer l'accès le plus large de tous les jeunes aux expériences de mobilité », tout particulièrement auprès de ceux ayant le moins d'opportunités par manque d'information ou d'accompagnement. Elle doit également **contribuer à une meilleure connaissance de la demande et de l'offre de mobilité sur le territoire.**

Le comité régional de la mobilité européenne et internationale d'Île-de-France a été installé en octobre 2015 sous l'égide de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Il rassemble une cinquantaine de participants parmi lesquels on compte les trois rectorats, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Driaaf), la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) ainsi que des associations jeunesse et éducation populaire. De nouveaux partenaires seront prochainement associés : centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et réseau des étudiants Erasmus. La représentation des Comue est souhaitée à condition de désigner un représentant unique. La région est invitée à participer avec trois services concernés : la vie étudiante, la formation professionnelle et l'action internationale.

La question de l'accès aux données est un axe prioritaire du Coremob. Il s'agit de concevoir un système de partage de données sur la mobilité, après expertise de la façon dont ces données sont établies, en distinguant les différents publics et territoires concernés. La DRJSCS est en charge du volet jeunesse de cette expertise (7 000 mobilités par an). Les trois rectorats en charge du volet scolaire doivent désormais produire des statistiques de mobilité des élèves et des personnels. La Driaaf en charge de la mobilité des élèves et personnels des établissements placés sous sa tutelle a déjà établi des indicateurs.

La stratégie 2018-2020 du Coremob est en cours de construction, dans l'attente d'un prochain positionnement de la région sur ce sujet. Elle comporterait 5 axes :

- connaissance des flux de mobilité,
- visibilité de l'offre de mobilité et des réseaux d'acteurs,
- valorisation des expériences de mobilité en termes d'insertion en formation ou en emploi,
- structuration des réseaux d'acteurs aux échelles départementale et régionale\*,
- amélioration de l'accueil des publics en mobilité dans la région dans une logique de réciprocité.

\*Un comité départemental a été mis en place dans le Val de Marne à l'initiative de la direction départementale jeunesse, sport et cohésion sociale.



CC0 Creative commons / Pixabay



CC0 Creative commons / Pixabay

## 1.2 Les principaux déterminants de la mobilité

L'enquête Conditions de vie des étudiants menée par l'Observatoire de la vie étudiante tous les trois ans apporte des informations inédites sur les caractéristiques des étudiants ayant réalisé un ou plusieurs séjours à l'étranger en relation avec leurs études. Cependant, le suivi dans le temps des indicateurs peut poser problème en raison des modifications apportées aux questionnaires au fil des années.

D'après les résultats de la dernière enquête disponible, plus du tiers étudiants franciliens de nationalité française interrogés en 2016 avaient déjà séjourné dans un pays étranger pour des raisons liées aux études (36 %). Cette proportion est plus élevée que celle observée en moyenne dans les autres régions de France (28 %). Elle semble en très forte croissance depuis 2006 pour les étudiants inscrits à l'université : la proportion d'étudiants mobiles s'est accrue de près de 15 points entre les deux dates, en licence comme en master.

La probabilité d'avoir déjà séjourné dans un pays étranger pour des raisons liées aux études augmente, en toute logique, avec l'avancement dans les études : aux niveaux master et au-delà, plus de la moitié des étudiants sont concernés, contre 24 % des étudiants de niveau licence.

### De forts écarts selon les filières d'études

Les résultats de l'enquête confirment qu'en Île-de-France comme dans les autres régions, les étudiants des écoles sont les plus nombreux à avoir connu une mobilité internationale liée aux études. C'est dans les écoles de commerce que la part d'étudiants mobiles est la plus élevée (72 %), ceci dès le début de leur cursus. L'expérience d'un séjour à l'étranger est particulièrement valorisée par ces établissements, voire obligatoire dans certains cas. Les écoles d'ingénieurs encouragent aussi fortement leurs étudiants à la mobilité, puisque plus de la moitié d'entre eux en ont fait l'expérience au total, et 69 % des étudiants de niveau master. Parmi les étudiants des grands établissements, 60 % ont déjà connu une mobilité internationale. Les étudiants inscrits dans une école du domaine artistique et culturel sont 49 % à déclarer un séjour à l'étranger lié aux études.

#### La place de la mobilité internationale dans les référentiels de formation : quelques exemples

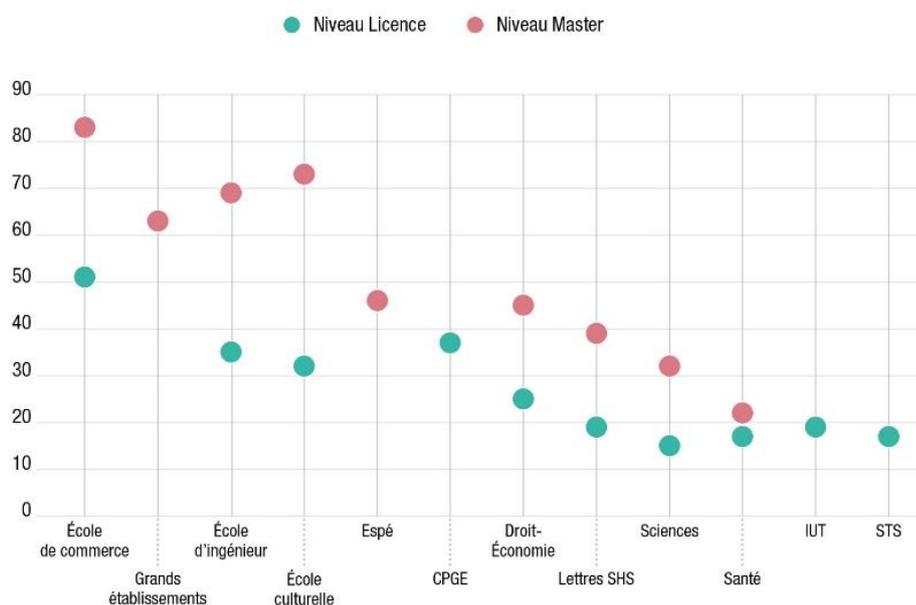
Dans de nombreuses écoles d'ingénieur ou de commerce, la mobilité internationale est désormais pleinement intégrée aux cursus :

- à l'Essec, le programme Grande école conditionne la délivrance du diplôme au fait d'avoir séjourné au moins 9 mois dans un pays étranger, en stage ou en séjour académique. Le programme bachelor rend obligatoire un séjour d'un semestre et un stage d'un semestre dans un pays étranger. Les mobilités d'études réalisées dans les campus de l'Essec à l'étranger (Rabat et Singapour) entrent dans le champ de ces mobilités ; elles représentent plus de la moitié des mobilités d'études du programme Grande école,
- à Mines ParisTech, une mobilité internationale de stage d'une durée d'au moins 16 semaines est obligatoire dans le cursus d'ingénieur,
- à CentraleSupélec, la mobilité internationale est obligatoire et peut prendre la forme de stages ou de séjours d'études,
- à Sciences Po, le cursus impose une année complète d'études dans un pays étranger au cours de la troisième année,
- l'école d'ingénieurs universitaire Polytech de Sorbonne Université rend obligatoire une mobilité internationale.

À l'université, ce sont les étudiants inscrits en Droit ou Économie et en Lettres, Sciences humaines et sociales qui connaissent les plus forts taux de mobilité, dès le niveau licence (respectivement 25 et 19 %), et encore plus au niveau master (45 et 39 %). Par comparaison, les étudiants inscrits en sciences et plus encore dans le domaine de la santé apparaissent peu mobiles. La motivation des étudiants pour une mobilité internationale est assez faible dans ces disciplines pour des raisons qui peuvent tenir à la qualité des enseignements dispensés dans les universités étrangères et aux réticences des enseignants. Les filières courtes professionnelles, IUT et STS, connaissent des taux de mobilité comparables à ceux des étudiants inscrits en licence.

Figure 9 Part des étudiants franciliens ayant connu une mobilité internationale liée aux études selon la filière et le niveau d'études en 2016, en %

Part des **étudiants franciliens ayant connu une mobilité internationale** liée aux études selon la filière et le niveau d'étude en 2016 (en %)



\*y compris Capacité en Droit, Mise à niveau, DAEU, Classes passerelles, DU et 3<sup>ème</sup> cycle

Source : Observatoire de la vie étudiante, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2016

### L'enquête mobilité dans les grandes écoles

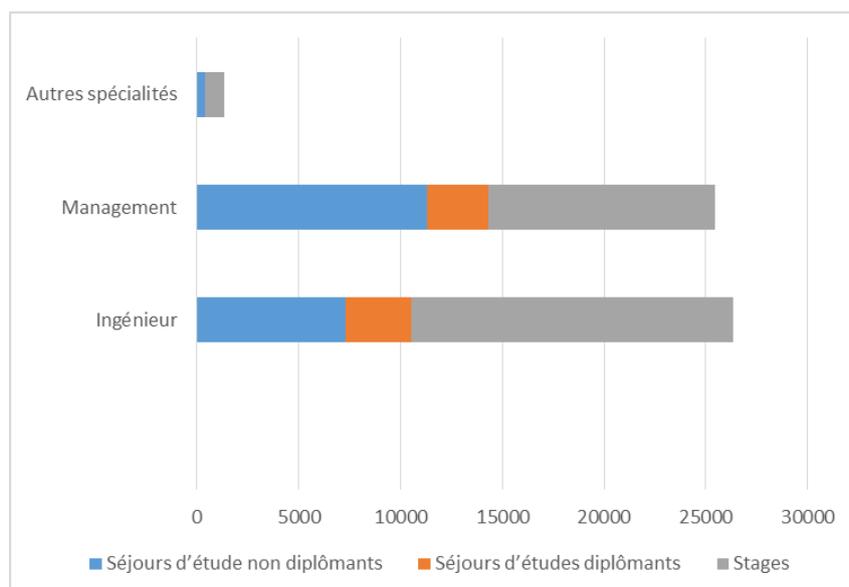
La Conférence des grandes écoles a réalisé entre 2006 et 2015 une enquête annuelle auprès des établissements membres visant à mesurer leur présence sur la scène internationale, ainsi que le nombre d'étudiants étrangers accueillis en leur sein et celui des étudiants français partis à l'étranger. Les derniers résultats de l'enquête portent sur l'année 2013-2014, avec un taux de réponse de 87 % des établissements.

En 2013-2014, les grandes écoles françaises ont déclaré près de 54 000 mobilités internationales réalisées dans un pays étranger, dont un peu plus de la moitié sous la forme de stages. Plus de 27 % des étudiants de ces écoles ont connu une mobilité internationale durant cette année. Le nombre de mobilités enregistrées s'est accru de 26 % en 4 ans. Ces fortes évolutions indiquent que l'obligation de séjour à l'étranger devient de plus en plus la règle pour les grandes écoles. Les mobilités diplômantes représentent environ le quart des séjours d'études des grandes écoles.

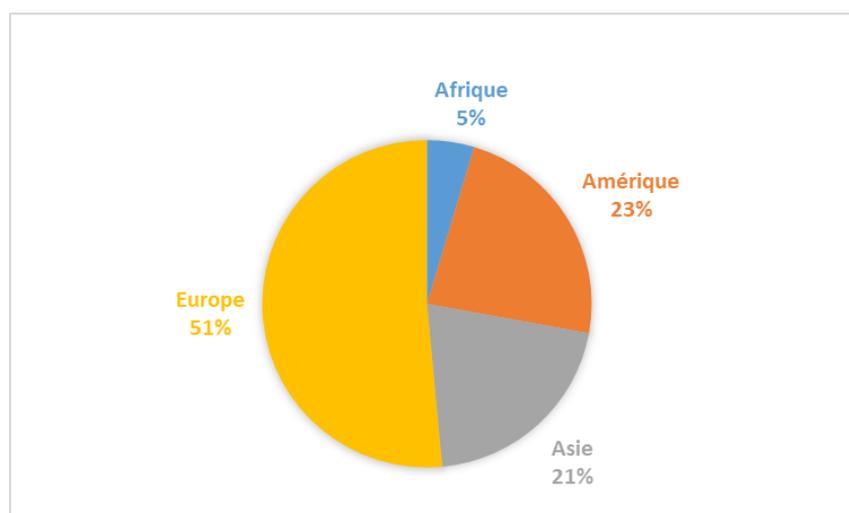
La moitié des séjours sont réalisés dans un pays d'Europe, 23 % en Amérique et 21 % en Asie.

Les élèves ingénieurs font davantage de stages que les étudiants des écoles de management. Ces stages peuvent être d'assez courte durée : 40 % durent au plus 12 semaines.

**Figure 10 La mobilité internationale des étudiants des grandes écoles en 2013-2014**



**Figure 11 Destinations des étudiants des grandes écoles en 2013-2014**



Source : Conférence des grandes écoles, Les grandes écoles sur la scène internationale, Enquête mobilité 2015

### **Une mobilité plus fréquente pour les étudiants des catégories supérieures et les bons élèves**

La situation économique des étudiants pèse sur leur mobilité : d'après l'enquête Conditions de vie des étudiants de 2016, les étudiants issus des catégories supérieures sont 43 % à avoir fait l'expérience de la mobilité, contre 38 % des étudiants issus de catégories moyennes et 26 % des étudiants issus de catégories populaires. L'effet filière reste prégnant quelle que soit la catégorie socio-professionnelle des parents. Les coûts induits par la mobilité, qui ne sont pas mesurés dans l'enquête, peuvent expliquer ces écarts entre étudiants.

Si la mobilité des étudiants boursiers apparaît très proche de la moyenne à 33 %, les écarts deviennent néanmoins significatifs pour les boursiers aux échelons les plus élevés.

La carrière scolaire des étudiants semble également jouer sur la probabilité d'avoir réalisé un séjour à l'étranger en relation avec les études. Ainsi les étudiants gratifiés d'une mention très bien au baccalauréat sont 49 % à être déjà partis, contre 27 % de ceux n'ayant pas obtenu de mention.

## Les coûts financiers, principaux freins à la mobilité d'études

Interrogés sur les principaux obstacles à un séjour d'études à l'étranger, les étudiants franciliens, comme d'ailleurs dans les autres régions, évoquent d'abord les coûts financiers complémentaires (66 %). Plusieurs autres difficultés sont fréquemment citées par les étudiants : un niveau de langue insuffisant, le manque d'informations fournies par l'établissement, la limitation des places dans les programmes de mobilité mais aussi des motifs plus personnels comme la séparation d'avec le partenaire, les amis et la famille.

Figure 12 Obstacles à un séjour d'étude à l'étranger selon les étudiants franciliens en 2016, en %

### Principaux obstacles

à un séjour d'étude à l'étranger selon les étudiants franciliens en 2016 (en %)

|   |    |
|---|----|
| Les coûts financiers complémentaires  | 60 |
| La séparation avec mon/ma partenaire, mes amis, parents, enfant(s)                              | 30 |
| Mon niveau de langue insuffisant  | 28 |
| Le manque d'informations fournies par mon établissement   | 26 |
| La limitation des places dans les programmes de mobilité internationale (français et étrangers) | 24 |
| Les difficultés à articuler études à l'étranger et programme d'enseignement à distance          | 20 |
| Les difficultés d'intégration sur place   | 15 |
| Le manque de motivation   | 12 |
| Les problèmes de reconnaissance des résultats obtenus à l'étranger                              | 11 |
| La perte de mon activité rémunérée  | 10 |
| Les difficultés d'entrée dans le pays choisi (visa, permis de séjour...)                        | 10 |
| La faible valeur-ajoutée dans mon cursus français   | 9  |
| Des résultats d'examen insuffisants pour étudier à l'étranger                                   | 9  |
| Autres  | 5  |
| Mon état de santé   | 3  |

Source : Rapport du participant, Agence Erasmus+ France / Education Formation in Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus+, l'Observatoire Erasmus+, note n°4 mai 2017.

Les étudiants identifient d'autres freins à la mobilité académique que ceux listés : leur préférence pour d'autres formes de mobilité, notamment les stages, l'absence d'opportunités dans leur établissements ou leur formation, ou encore à leur étape du cursus (première et dernière année d'études notamment), des projets personnels qui les retiennent en France, la lourdeur des démarches administratives et les difficultés de coordination entre les établissements, etc.

## 1.3 Caractéristiques des séjours réalisés

### Des mobilités de différentes natures

Les mobilités décrites dans l'enquête sur les conditions de vie des étudiants sont de différentes natures. On y distingue :

- les séjours réalisés dans le cadre d'un programme d'études à l'étranger (Erasmus, programme national ou international, etc.). Ils concernent 12 % des étudiants d'Île-de-France en 2016, mais 38 % l'envisagent durant leur cursus,
- les séjours motivés par un stage, cités par 12 % des étudiants,
- les séjours motivés par des cours de langues, cités par 10 % des étudiants,
- les séjours motivés par une école d'été, cités par 3 % des étudiants,
- les séjours réalisés dans le cadre d'un programme de recherche concernent 1,5 % des étudiants mais 12 % des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle,
- enfin 10 % des étudiants ont déclaré avoir effectué un séjour à l'étranger pour d'autres raisons liées aux études.

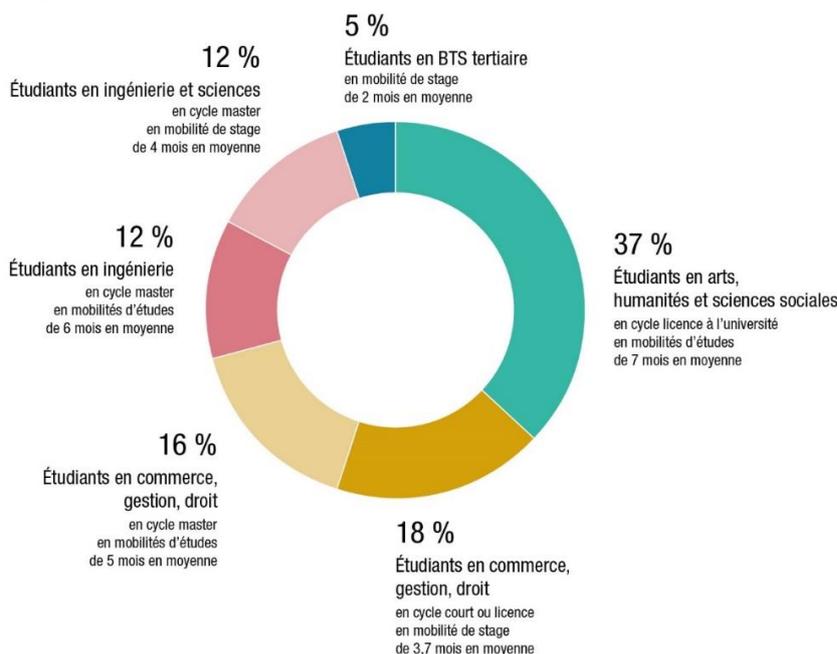
Environ 15 % des étudiants ont déclaré au moins deux types de séjours différents, la combinaison la plus fréquente associant les séjours réalisés dans le cadre d'un programme d'études et les stages.

### Les mobilités Erasmus en France : six groupes d'étudiants identifiés

Sur la base des données recueillies auprès des établissements partenaires de l'agence nationale Erasmus +, l'Observatoire Erasmus + a établi une typologie des étudiants Français partis en mobilité internationale durant l'année 2015-2016. Elle fait ressortir six groupes d'étudiants dont le plus représenté est constitué essentiellement de jeunes femmes (73 %), inscrites dans une université (83 %) en cycle licence des domaines des arts et humanités et des sciences sociales (56 %). Les mobilités concernées sont très majoritairement des séjours d'études relativement longs.

Figure 13 Typologie des étudiants en mobilité Erasmus + en 2015-2016

#### Typologie des étudiants en mobilité Erasmus + en 2015 - 2016



Sources : Mobility tool, Agence Erasmus+ France, Education Formation

Extrait de la note n°4 de l'Observatoire Erasmus +, Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus +, mai 2017.

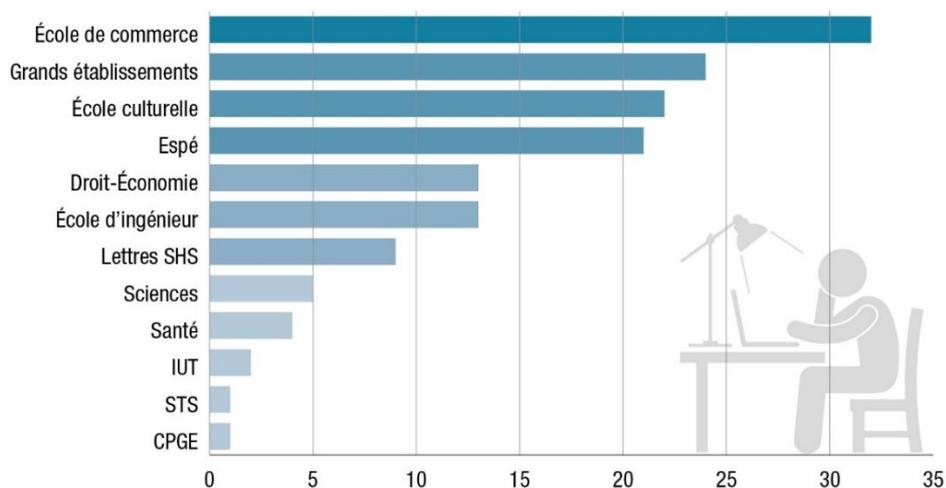
#### Les programmes d'études à l'étranger ont concerné 12 % des étudiants franciliens.

Plus d'un étudiant francilien sur dix a déjà été inscrit dans un programme d'études à l'étranger, une proportion un peu plus élevée que celle observée dans les autres régions (9 %).

En additionnant ces étudiants déjà partis étudier à l'étranger et ceux qui envisagent de le faire, on peut estimer que près de la moitié des étudiants franciliens est intéressée par un séjour d'études dans un autre pays. Parmi ceux qui envisagent ce type de séjour, 14 % déclarent avoir déjà fait les démarches pour partir. Les étudiants des écoles de commerce sont les plus nombreux à avoir fait cette expérience (32 %), devant les étudiants des grands établissements (24 %), des écoles artistiques et culturelles (22 %), des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé, 21 %) et des écoles d'ingénieurs (13 %). À l'université, les disciplines du Droit et de l'Économie (13 %) et les Lettres, Sciences humaines et sociale (9 %) semblent davantage encourager la mobilité d'études que les sciences et la santé. La mobilité pour études est faible dans les filières courtes de l'enseignement supérieur.

Figure 14 Part des étudiants franciliens déjà inscrits dans un programme d'études à l'étranger selon la filière en 2016, en %

Part des étudiants franciliens déjà inscrits dans un **programme d'études à l'étranger** selon la filière en 2016 (en %)



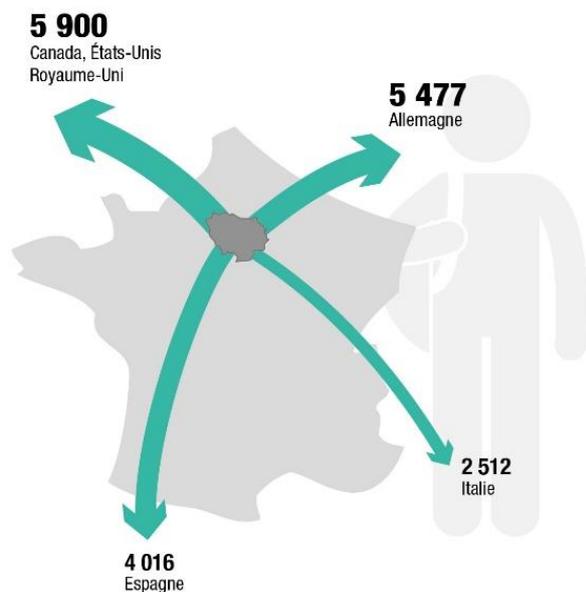
Sources : Observatoire de la vie étudiante, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2016

Parmi les étudiants partis en mobilité d'études, 42 % l'ont fait dans le cadre d'un programme européen (Erasmus, Lingua...), soit 5 % de l'ensemble des étudiants franciliens, et 43 % dans le cadre d'un autre programme de mobilité. La majorité de ces séjours d'études ont été réalisés aux niveaux licence 3<sup>ème</sup> année (39 %) ou master 1<sup>ère</sup> année (30 %) qui semblent les plus propices à l'expérience internationale. Cependant 14 % des étudiants franciliens ont déclaré un séjour d'études en deuxième année de master. Les séjours d'études à l'étranger ont duré en moyenne presque 8 mois ; la valeur médiane des séjours s'établit à 6 mois, 10 % ont duré au maximum 3 mois et 10 % au moins un an.

Plus de la moitié des étudiants en mobilité d'études ont séjourné dans un pays européen, 28 % en Amérique et 12 % en Asie. Leur préférence va clairement aux pays de langue anglaise, Canada, États-Unis et Royaume-Uni en tête, et aux grands pays limitrophes de la France, Allemagne, Espagne et Italie.

Figure 15 Palmarès des pays les plus fréquentés pour des séjours d'études

Palmarès des pays les plus fréquentés pour des **séjours d'études**



Sources : Observatoire de la vie étudiante, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2016

Par comparaison avec les étudiants mobiles des autres régions, les franciliens partent davantage plus loin, notamment aux États-Unis et au Canada.

Les crédits d'enseignement obtenus lors des études à l'étranger ont été reconnus en France, au moins en partie, pour les trois-quarts des étudiants en mobilité<sup>6</sup>. La plupart des autres n'ont pas obtenu de crédits ou ne savent pas s'ils en ont obtenus.

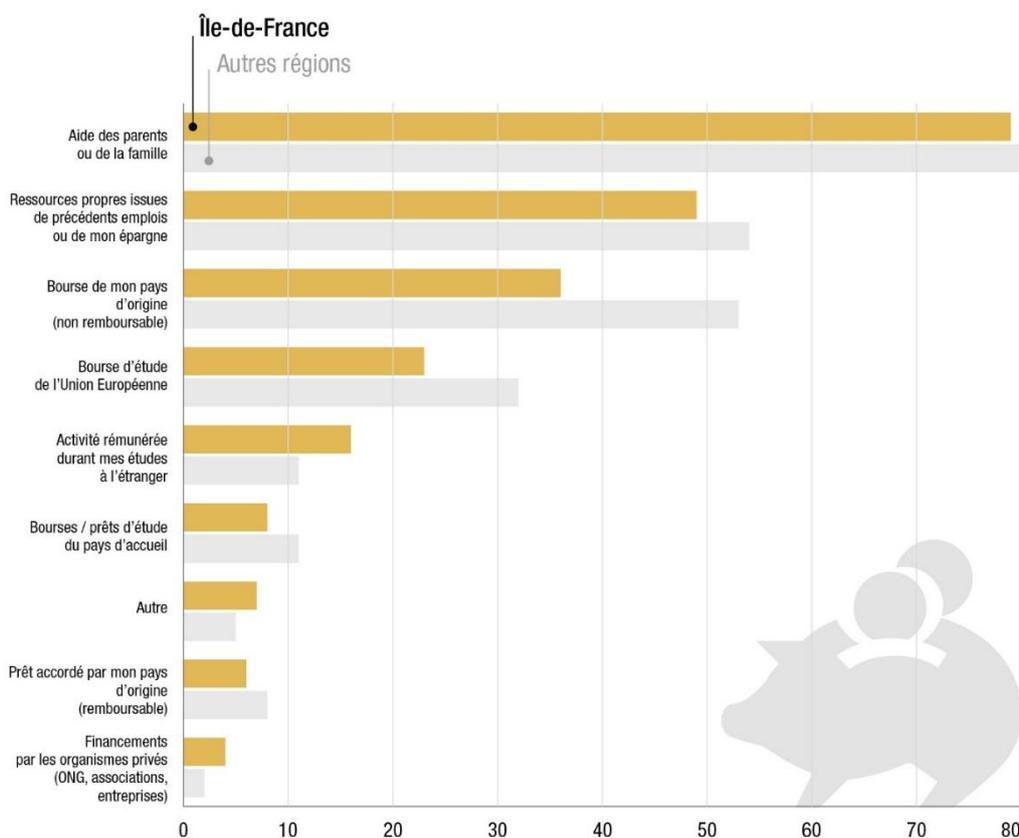
### Des sources de financement diversifiées

Les sources de financement mobilisées pour les séjours d'études à l'étranger sont avant tout l'aide des parents ou de la famille (79 %), mais aussi les ressources propres des étudiants issues de précédents emplois ou de leur épargne (49 %) et la bourse du pays d'origine (36 %) sans distinction possible entre bourses nationale ou régionales. Près d'un étudiant mobile sur quatre a bénéficié d'une bourse d'étude de l'Union Européenne, et 16 % ont exercé une activité rémunérée durant leur séjour d'études à l'étranger. Peu d'étudiants déclarent recourir à un prêt. Les trois quarts des étudiants déclarent au moins deux sources de financement.

Figure 16 Sources de financement ayant permis de financer les études à l'étranger en 2016, en %

#### Source de financement

ayant permis de financer les études à l'étranger en 2016 (en %)



Sources : Observatoire de la vie étudiante, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2016

Par comparaison avec les autres étudiants français, les Franciliens semblent moins souvent bénéficier d'une aide nationale ou européenne. De façon surprenante, seule une minorité des étudiants boursiers a déclaré avoir bénéficié d'une bourse de leur pays d'origine.

Interrogés sur la principale source de financement de leur séjour d'étude à l'étranger, les étudiants franciliens citent majoritairement l'aide familiale (58 %). La bourse du pays d'origine n'est citée comme principale source de financement que par 12 % d'entre eux, contre 19 % en régions.

<sup>6</sup> Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne dans le but de faciliter la comparaison des programmes d'études des différents pays européens et de reconnaître les périodes d'études et de stage passées à l'étranger.

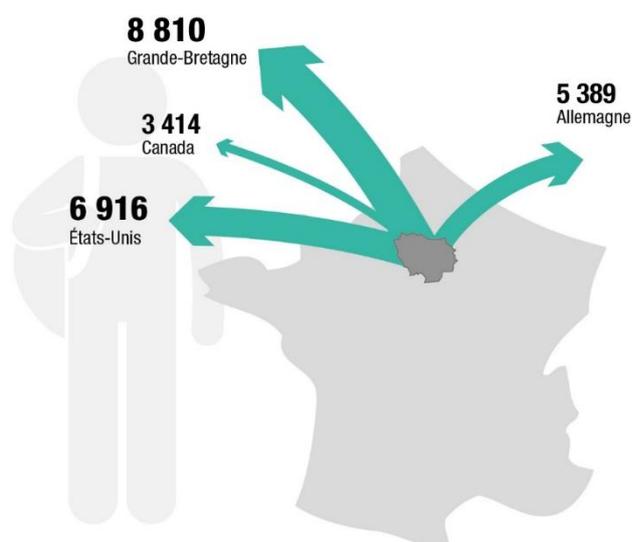
## Les stages à l'étranger : aussi fréquents que les programmes d'études, mais plus courts

Les stages effectués dans un pays étranger sont aussi fréquents que les séjours d'études, en Île-de-France comme dans les autres régions. Environ 12 % des étudiants franciliens en ont déjà réalisé un (8 % dans les autres régions, en moyenne). Leur fréquence est nettement plus importante dans les écoles de commerce (32 %) ou d'ingénieurs (27 %) ou dans les grands établissements (24 %) que dans les autres filières de l'enseignement supérieur.

Les stages occasionnent des séjours de trois mois en moyenne, plus courts que les séjours d'études. Les destinations sont aussi plus diversifiées : les pays européens accueillent moins de la moitié des mobilités de stage, contre 55 % des mobilités d'études. Les pays d'Afrique et d'Asie sont plus souvent cités.

Figure 17 Palmarès des pays les plus fréquentés pour les mobilités de stage

Palmarès des pays les plus fréquentés pour les **mobilités de stage**



Sources : Observatoire de la vie étudiante, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2016

Plus des trois quarts des stages faisaient partie intégrante du programme d'études des étudiants. Mais seulement la moitié ont permis aux stagiaires d'obtenir des crédits. La validation de crédits est toutefois plus fréquente dans les écoles d'ingénieurs et de commerce.

## Les autres types de séjour : cours de langue, écoles d'été ou autres

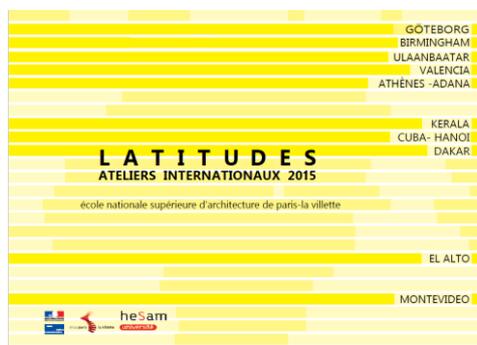
Les cours de langues liés aux études sont mentionnés par près d'un étudiant francilien sur dix, une proportion plus élevée que celle observée dans les autres régions (6 %). Leur fréquence est très importante parmi les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (22 %), et au contraire assez faible dans les domaines universitaires des sciences et de la santé. Les séjours sont assez brefs : un mois et demi en moyenne, et rarement intégrés au programme d'étude, de sorte qu'ils ne permettent pas d'obtenir des crédits dans la majorité des cas. Ils ont pour destination principale l'Europe, et tout particulièrement le Royaume-Uni qui concentre à lui seul 46 % des séjours de cours de langue, devant l'Irlande et l'Allemagne (9 % chacun).

Les séjours effectués à l'étranger pour des cours d'été ne concernent que peu d'étudiants, de l'ordre de 15 500 en Île-de-France. Ces cours durent en moyenne un mois. Ils font rarement partie intégrante du programme d'études (16 %) ; mais lorsqu'ils le sont, ils ont permis l'obtention de crédits d'études. Ce type de séjour semble le plus répandu dans les grands établissements, les écoles de commerce et les classes préparatoires aux grandes écoles. Le Royaume-Uni ressort encore comme la destination la plus prisée (37 %), devant les États-Unis et l'Allemagne.

Très peu d'étudiants déclarent des séjours à l'étranger liés à un programme de recherche. À l'échelle nationale, ce type de séjour dure en moyenne 3 mois et fait partie intégrante du programme d'études dans plus de la moitié des cas. La moitié de ces mobilités sont effectuées en Europe, mais ce sont les États-Unis qui attirent le plus les étudiants (17 %), devant le Royaume-Uni (10 %), l'Allemagne (9 %) et l'Italie (6 %).

## Les mobilités internationales de courtes durées à l'école nationale d'architecture de Paris La Villette

Faute de pouvoir imposer une mobilité internationale de longue durée à tous ses élèves, notamment ceux en emploi ou connaissant des difficultés financières, l'école organise chaque année une douzaine d'ateliers internationaux en partenariat avec des établissements étrangers. Les travaux de ces ateliers font l'objet d'une publication. L'école organise également des voyages d'études. L'objectif est de proposer aux étudiants au moins deux mobilités au total durant leur cursus.



Un étudiant sur dix déclare avoir séjourné à l'étranger pour une autre raison liée aux études que celles explicitées dans le questionnaire. Il s'agit de séjours de courtes durées (2 mois et demi), intégrés aux programmes d'études pour un tiers d'entre eux, mais rarement validés par des crédits. La majorité des séjours ont été effectués en Europe, avec pour principales destinations le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne.



CC0 Creative commons / Pixabay



CC0 Creative commons / Pixabay

Figure 18 Tableau récapitulatif des différents types de mobilité selon la filière en Île-de-France, en %

| Filières              | Inscription temporaire dans l'enseignement supérieur | Stage | Cours de langue | Ecole d'été | Programme de recherche* | Autre raison liée aux études |
|-----------------------|--|-------|-----------------|-------------|-------------------------|------------------------------|
| Lettres SHS           | 9  | 6     | 7               | 3           | 1                       | 10                           |
| Droit-Économie        | 13   | 9     | 10              | 3           | 0                       | 11                           |
| Sciences              | 5  | 7     | 5               | 2           | 1                       | 8                            |
| Santé                 | 4  | 6     | 7               | 2           | 1                       | 8                            |
| IUT                   | 2  | 2     | 10              | 1           | 0                       | 7                            |
| Espé                  | 21   | 12    | 6               | 4           | 2                       | 10                           |
| STS                   | 1  | 2     | 7               | 1           | 1                       | 8                            |
| CPGE                  | 1  | 1     | 22              | 5           | 0                       | 14                           |
| École d'ingénieur     | 13   | 28    | 13              | 4           | 1                       | 10                           |
| École de commerce     | 32   | 36    | 15              | 6           | 0                       | 15                           |
| École culturelle      | 22   | 10    | 8               | 3           | 2                       | 20                           |
| Grands établissements | 24   | 24    | 12              | 8           | 5                       | 14                           |
| Ensemble              | 12   | 12    | 10              | 3           | 1                       | 10                           |

\*Les données présentées sont celles observées pour la France entière, les effectifs en Ile-de-France étant trop réduits pour être significatifs.

Source : Observatoire de la vie étudiante, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2016

## 2. Le financement des mobilités internationales des étudiants

Les coûts financiers complémentaires sont le principal obstacle cité par les étudiants franciliens interrogés dans le cadre de l'enquête Conditions de vie des étudiants de 2016.

Cependant on connaît mal ces coûts, les données mobilisables étant peu nombreuses et assez dispersées. Pour faciliter les départs en mobilité, de nombreux dispositifs d'aide peuvent être mobilisés, qui s'articulent autour de trois principales sources de financement : les financements européens, nationaux et régionaux.

### 2.1 Les coûts de la mobilité étudiante

Estimer le coût d'un séjour d'études ou de stage à l'étranger peut être considéré comme une étape importante dans la construction d'un projet de mobilité étudiante.

Pourtant, les informations disponibles sont rares et souvent très générales. Des comparateurs existent sur internet permettant de comparer le coût de la vie à l'échelle des différents pays ou, plus précisément, à l'échelle des principales villes étrangères. Alimentés via une plateforme participative ciblée sur les expatriés ou sur l'analyse des annonces reçues, les résultats qu'ils génèrent restent disparates mais permettent de mesurer une tendance.

Figure 19 Coût du logement dans quelques villes étrangères par comparaison à Paris

|          | Plateforme lecoutdelexpat.com | Plateforme expatistan.com | Plateforme nestpick.com |
|----------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Londres  | + 91 %                        | + 10 %                    | +38 %                   |
| New York | + 85 %                        | + 31 %                    | + 85 %                  |
| Madrid   | - 34 %                        | - 37 %                    | - 53 %                  |
| Berlin   | - 40 %                        | - 33 %                    | - 54 %                  |
| Zurich   | + 50 %                        | + 16 %                    | + 13 %                  |
| Rome     | - 10 %                        | - 29 %                    | - 52 %                  |
| Montréal | - 42 %                        | - 50 %                    | - 89 %                  |

Sources : sites internet, juillet 2018. Les données de bases diffèrent selon les sites : appartements d'un chambre pour le site lecoutdelexpat.com, en faisant la moyenne des écarts observés en centre-ville ou ailleurs, appartement meublé de 39 m<sup>2</sup> pour le site nestpick.com, sans précision pour le site expatistan.com.

Le questionnaire d'évaluation adressé aux étudiants de BTS bénéficiaires d'une aide de la région Île-de-France permet de recueillir des informations précises sur le coût d'une mobilité à l'étranger. Les étudiants sont invités à mesurer le coût total de leur stage à l'étranger et indiquer le montant mensuel de leur hébergement. Cependant le taux de réponse au questionnaire reste faible (23 %, soit 73 étudiants).

En moyenne, ces étudiants évaluent à plus de 2 500 € le coût de leur stage à l'étranger pour une durée de 2 mois, mais la dispersion des réponses est très élevée : de 400 € à 7000 € pour des durées équivalentes, avec des écarts importants y compris au sein d'un même pays, comme l'Espagne ou le Royaume Uni. Les destinations les plus coûteuses sont sans surprise des pays non européens : Emirats Arabes Unis, Afrique du Sud, Malaisie, Thaïlande, Israël ; le Royaume Uni peut parfois aussi coûter cher.

Le coût mensuel de l'hébergement à l'étranger représente une part importante de la dépense engagée par les étudiants puisqu'il s'établit en moyenne à plus de 750 €, avec des écarts importants puisqu'il peut atteindre 1 500 €. Ces écarts sont une des explications à la forte dispersion des dépenses totales des étudiants. Le fait d'être logé par la famille ou l'employeur diminue de moitié le coût total du séjour.

## 2.2 Les dispositifs d'aide à la mobilité internationale

D'après la dernière enquête Conditions de vie des étudiants de l'OVE, la moitié des étudiants franciliens qui ont connu une mobilité d'études ont bénéficié d'une bourse européenne et/ou d'une aide de leur pays d'origine, et 6 % d'une bourse ou d'un prêt du pays d'accueil. Dans les autres régions françaises, la proportion d'étudiants ayant bénéficié d'une bourse européenne et/ou d'une aide de leur pays d'origine pour un séjour apparaît nettement plus élevée : 66 %. En comptant les bourses et prêts des pays d'origine, c'est 72 % des étudiants concernés qui ont connu une aide nationale ou européenne.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cet écart, comme le fait que les Franciliens partent davantage vers des destinations extra-européennes, ou que certains établissements franciliens ont tardé à optimiser le bénéfice des aides Erasmus +. En revanche, les étudiants mobiles des autres régions ne sont pas plus nombreux que les Franciliens mobiles à pouvoir accéder à l'aide du ministère de l'enseignement supérieur accordée aux étudiants boursiers sur critères sociaux.

Les aides les plus courantes sont les aides de l'Union européenne, les aides ministérielles et les aides régionales, cependant il existe une grande diversité d'autres aides accessibles aux étudiants pour financer leur mobilité.

### Le programme Erasmus +, principale source de financement

Le programme européen Erasmus + créé en 1987 propose des bourses aux étudiants pour suivre une partie de leurs études en Europe dès leur deuxième année d'études universitaires, ou pour y effectuer un stage dès la première année. Près de 10 000 étudiants franciliens en ont bénéficié en 2016.

Figure 20 Les bourses Erasmus + d'études et de stages

| Type de séjour                      | Séjours d'études   | Stages  |
|-------------------------------------|--|---|
| Conditions d'éligibilité            | <ul style="list-style-type: none"> <li>durée de la mobilité : de 3 mois (90 jours de date à date) à 12 mois</li> <li>niveau d'études : à partir de la deuxième année d'études supérieures</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>durée de la mobilité : 2 mois (60 jours de date à date) à 12 mois</li> <li>niveau d'études : dès la première année d'études supérieures</li> </ul> |
| Montant de l'aide mensuelle pays 1* | Modulation possible 200 à 300 €<br>2018-2020 : 270 à 370 €   | Modulation possible 350 à 450 €<br>2018-2020 : 420 à 520 €  |
| Montant de l'aide mensuelle pays 2* | Modulation possible 150 à 250 €<br>2018-2020 : 220 à 320 €   | Modulation possible 300 à 400 €<br>2018-2020 : 370 à 470 €  |
| Montant de l'aide mensuelle pays 3* | Modulation possible 150 à 250 €<br>2018-2020 : 170 à 270 €   | Modulation possible 300 à 400 €<br>2018-2020 : 320 à 420 €  |

\*Pays 1 : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni

\*Pays 2 : Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Espagne, Turquie

\*Pays 3 : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Le budget consacré à la mobilité étudiante en Europe a beaucoup augmenté depuis 20 ans, de sorte que le nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide a plus que triplé en Île-de-France au cours de la période. Il ne permet pas toutefois de satisfaire l'ensemble des demandes enregistrées.

Ainsi à l'échelle du pays tout entier, les mobilités accordées aux étudiants représentent 70 % des mobilités demandées en 2016 (Erasmus +, 2017). Mais dans de nombreux établissements, les bourses Erasmus + représentent de loin la principale source financière au service de la mobilité des étudiants.

La hausse du budget décidée par l'Union Européenne en décembre 2017 (+ 20 % pour la France) devrait contribuer à augmenter le nombre d'étudiants bénéficiaires. Toutefois la hausse du montant de ces bourses qui pourra atteindre 26 % pour les destinations les plus coûteuses, pourrait limiter cette augmentation.

### Les aides des ministères de tutelle

L'aide à la mobilité internationale du ministère de l'enseignement supérieur permet aux boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou aux bénéficiaires d'une allocation annuelle de suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'effectuer un stage international. Son montant s'élève à 400 € par mois pour un séjour de 2 à 9 mois consécutifs ; il s'ajoute à la bourse sur critères sociaux. La formation ou le stage à l'étranger doit s'inscrire dans le cadre du cursus d'études.

Cette aide fait l'objet d'un contingent annuel attribué aux établissements sous tutelle du ministère ; les bénéficiaires sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent. Elle est accordée en fonction de la durée du séjour et de certaines spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil et le coût de la vie du pays choisi. Le projet de loi de finance pour 2018 prévoit un financement de 25,7 M€ pour l'aide à la mobilité internationale à l'échelle de la France. Son montant n'a pas évolué depuis 2012 et est en baisse par rapport à l'année 2010 (près de 32 M€). Il permet théoriquement de financer près de 13 000 bourses d'une durée de 5 mois, mais aucune statistique n'est disponible sur les aides allouées au niveau national, et a fortiori au niveau régional.

Deux autres ministères ont aussi mis en place une aide à la mobilité internationale au profit des étudiants des établissements d'enseignement supérieur sous leur tutelle :

- le ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt pour les stages réalisés à l'étranger,
- le ministère de la Culture au profit des étudiants en architecture boursiers sur critères sociaux pour des stages ou des séjours d'études à l'étranger.

Le montant et la durée des aides peuvent être modulés selon les priorités des établissements.

Figure 21 Caractéristiques des aides ministérielles à la mobilité

|                              | MESRI                                    | MAAF  | MC   |
|------------------------------|--|---|--|
| Public                       | Étudiants boursiers sur critères sociaux | Tous étudiants  | Priorité aux étudiants boursiers sur critères sociaux  |
| Caractéristiques des séjours | Études et stages 2 à 9 mois              | Stages d'au moins 4 semaines pour les BTSA et au moins 6 semaines pour les élèves ingénieurs, vétérinaires et paysagistes | Études et stages 2 à 9 mois  |
| Montant de l'aide            | 400 € par mois (modulable)               | Modulable jusqu'à 1000 € par les établissements, dans la limite de 400 € de moyenne régionale                             | 400 € par mois dans la limite de 6 mois<br>152 € par mois dans la limite de 6 mois pour les étudiants non boursiers si reliquats |

Sources : MESRI, circulaire n° 2016-088 du 6-6-2016 – MAAF, note de service DGER/SDI/N2012-2029 du 5 mars 2012 et note de service DGER/SDRICI/2018-170 du 7 mars 2018 – MC, Circulaire du 15 septembre 2017 et <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/L-enseignement-superieur-Culture/Vie-etudiante/Les-aides-financieres-attribuees-aux-etudiants>

Il n'a pas été possible de rassembler des informations statistiques sur le nombre d'étudiants aidés dans le cadre de cette étude.

## Les aides de la région Île-de-France

En région Île-de-France coexistent trois dispositifs de soutien à la mobilité internationale des étudiants franciliens :

- l'aide à la mobilité internationale pour des séjours d'étude ou de stages intervenant dans le cadre d'un accord inter-établissements, quelle qu'en soit la destination, des étudiants dont le quotient familial est inférieur à 19 190 €. L'instruction des demandes de soutien des étudiants est confiée aux Services des Relations Internationales des établissements partenaires du dispositif régional. Le montant de la subvention régionale pour chaque établissement est proposé au regard des besoins exprimés par l'établissement, du montant de la subvention régionale attribuée l'année antérieure et du budget régional disponible.
- l'aide à la mobilité internationale des étudiants inscrits dans 5 spécialités de BTS pour la réalisation d'un stage à l'étranger. Elle est gérée directement par les services de la région.
- l'aide à la mobilité internationale des doctorants en sciences humaines et sociales, elle aussi gérée par les services de la région.

Figure 22 Les dispositifs d'aide à la mobilité internationale de la Région Île-de-France

|                          | <b>Aide à la Mobilité Internationale des Etudiant(e)s inscrits en Licence et Master – AMIE</b>  | <b>Aide à la mobilité internationale des étudiants en BTS (AMIE BTS)</b>  | <b>Aide à la mobilité internationale des doctorants (AMI doctorants)</b>   |
|--------------------------|---|---|--|
| <b>Description</b>       | <p>Aide pour les étudiant(e)s inscrit(e)s dans un des établissements partenaires, pour un projet de mobilité à l'étranger dans le cadre d'un échange inter-établissement, sous convention de stage ou d'étude.</p> <p>Aide destinée à des étudiant(e)s inscrit(e)s en formation initiale hors apprentissage et alternance (dès la première année de Licence jusqu'au Master).</p>   | <p>Aide à la mobilité pour les étudiants inscrits en formation initiale hors apprentissage et alternance dans les parcours BTS suivants : BTS chimie avec option « anglais scientifique approfondi » à l'École nationale de chimie physique et biologie de Paris (ENCPB), BTS commerce international, BTS assistant(e) de manager, BTS hôtellerie-restauration, BTS tourisme.</p> | <p>Aide pour les jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales, sans condition de nationalité, inscrits en première ou deuxième année de thèse, dans l'un des laboratoires des écoles doctorales implantées en Île-de-France.</p>   |
| <b>Modalités</b>         | <p>La Région confie la gestion de l'aide au service des relations internationales des établissements partenaires, retenus dans le cadre d'un appel à projets annuel.</p> <p>La durée de la mobilité est comprise entre 1 mois minimum et 10 mois maximum.</p> <p>L'aide financière est fixée par l'établissement partenaire, son montant est modulable entre 250 et 450 € par mois.</p> <p>Aide attribuée sur conditions de ressources.</p> | <p>La Région instruit les demandes d'aides.</p> <p>L'aide régionale est forfaitaire, son montant s'élève à 500 € quelle que soit la destination pour un stage d'une durée de 4 semaines minimum.</p> <p>Aide attribuée sur conditions de ressources.</p>  | <p>La Région instruit les demandes d'aides.</p> <p>L'aide peut atteindre 4 000 € maximum pour couvrir les dépenses de mobilité à l'étranger liées aux travaux de recherche menés dans le cadre du doctorant.</p> <p>La Région peut soutenir un ou plusieurs séjours de mobilité à l'étranger, dans la limite du montant de l'aide attribuée.</p> |
| <b>Nombre de bourses</b> | <p>1 945 étudiants en 2016-2017*</p> <p>84 établissements</p>   | <p>316 étudiants en 2016-2017</p>   | <p>58 doctorants par an en moyenne sur la période 2015-2017</p>  |

\* Les données traitées étaient encore incomplètes au moment de l'étude.

Source : Conseil régional d'Île-de-France, rapports d'activités 2016-2017, données provisoires.

**La Région compte 95 établissements partenaires mais 84 seulement avaient renseigné leur rapport d'activité 2016-2017. Au total, environ 2000 étudiants franciliens en ont bénéficié<sup>7</sup>.**

Seules 30 % des demandes enregistrées par les établissements ont pu être satisfaites selon les rapports d'activité des établissements ; toutefois il n'est pas certain que tous aient pris en compte les demandes réellement éligibles. On compte ainsi 8 établissements pour lesquels le nombre de bénéficiaires équivaut à celui des étudiants ayant sollicité l'aide régionale. À l'inverse, 8 autres établissements déclarent n'avoir satisfait qu'à peine 10 % de la demande enregistrée. Le taux de satisfaction de la demande apparaît le plus élevé dans les universités et les écoles publiques ; il est faible dans les écoles privées et les grands établissements.

**Figure 23 Mobilités soutenues par la région Île-de-France dans les établissements partenaires**

|   | <b>Ensemble (84)</b> | <b>Universités (17)</b>        | <b>Grands établissements (16)</b> | <b>Écoles publiques (30)</b>     | <b>Écoles privées (21)</b>        |
|---|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre d'étudiants ayant sollicité l'aide AMIE          | 6 540                | 4 209                          | 885                               | 716                              | 730                               |
| Nombre d'étudiants ayant bénéficié de l'aide AMIE       | 1 945                | 1 502                          | 144                               | 198                              | 101                               |
| Taux de satisfaction des demandes : moyenne* dispersion | 30 %<br>1 à 100 %    | 36 %<br>29 % P3 /<br>100 % P13 | 16 %<br>8 % IEP / 100 % X         | 28 %<br>9 %<br>ESCP/10 %<br>ENVA | 14 %<br>1 % Essec /<br>80 % ESITC |
| QF moyen*   | 9 000 €              | 9 500 €                        | 10 900 €                          | 9 100 €                          | 6 800 €                           |

\*moyenne pondérée par le nombre d'étudiants aidés

Source : CRIF, rapports d'activités 2016-2017, données provisoires.

Le quotient familial moyen des étudiants aidés peut être estimé à environ 9 000 €, très en-deçà du plafond réglementaire. Avec un quotient familial moyen de 6 800 €, les écoles privées semblent celles qui concentrent le plus leurs aides sur les étudiants les plus modestes. Les séjours réalisés avec l'aide de la région ont une durée moyenne de 5 mois, mais 3 mois seulement dans les écoles privées. La part des stages, mesurée par le nombre de mois financés, s'établit à 26% en moyenne ; elle est nettement supérieure dans les écoles privées : 57 %. Les destinations de l'union européenne sont prépondérantes (41 % des séjours), mais pas majoritaires. L'Amérique du nord concentre en moyenne le quart des séjours et l'Asie de l'est et du sud-est 15 %, sauf dans les écoles privées où cette dernière proportion s'établit à 24 %.

**Figure 24 Caractéristiques des séjours cofinancés par la région Île-de-France**

|   | <b>Ensemble (84)</b> | <b>Universités (17)</b> | <b>Grands établissements (16)</b> | <b>Écoles publiques (30)</b> | <b>Écoles privées (21)</b> |
|---|----------------------|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Durée moyenne des séjours aidés, en mois            | 5                    | 5                       | 5                                 | 5                            | 3                          |
| Part des stages (en % des mois financés)            | 26 %                 | 23 %                    | 32 %                              | 29 %                         | 57 %                       |
| Destinations, en %* :                               |                      |                         |                                   |                              |                            |
| Union Européenne                                    | 41 %                 | 44 %                    | 25 %                              | 38 %                         | 28 %                       |
| Amérique du nord                                    | 24 %                 | 23 %                    | 36 %                              | 21 %                         | 25 %                       |
| Amérique du sud                                     | 9 %                  | 8 %                     | 12 %                              | 10 %                         | 11 %                       |
| Asie centrale                                       | 1 %                  | 1 %                     | 3 %                               | 1 %                          | 4 %                        |
| Asie de l'est et du sud-est                         | 15 %                 | 14 %                    | 13 %                              | 19 %                         | 24 %                       |
| Afrique, Proche et Moyen Orient                     | 7 %                  | 7 %                     | 7 %                               | 5 %                          | 6 %                        |
| Océanie   | 2 %                  | 1 %                     | 4 %                               | 3 %                          | 2 %                        |
| Pays les plus souvent cités comme les plus prisés : |                      |                         |                                   |                              |                            |
| 1   | Canada               | Canada                  | États-Unis                        | Canada                       | États-Unis                 |
| 2   | États-Unis           | Espagne                 | Canada                            | États-Unis                   | Canada                     |
| 3   | Roy.-Uni             | Roy.-Uni                | Roy.-Uni                          | Japon                        | R.U/ Chine / Corée         |

\*moyennes pondérées par le nombre d'étudiants aidés

Source : CRIF, rapports d'activités 2016-2017, données provisoires.

<sup>7</sup> Les données traitées étaient encore incomplètes au moment de l'étude. L'enquête réalisée par Campus France fait état de plus de 2400 bénéficiaires en 2016-2017.

### **Plus de 300 étudiants de BTS ont bénéficié de l'aide régionale au cours de l'année 2016-2017.**

Le BTS commerce international regroupe 78 % des bénéficiaires, suivi du BTS Assistant de manager (15 %). Les autres BTS éligibles ne sont que faiblement représentés. Une cinquantaine de lycées éligibles sont concernés mais la moitié d'entre eux ne comptent pas plus de 5 bénéficiaires dans l'année. Seuls 9 lycées comptent plus de 10 bénéficiaires en 2016.

Presque tous les bénéficiaires effectuent un stage obligatoire dans leur cursus, qui n'est pas rémunéré. Les départs en mobilité s'effectuent majoritairement au cours de la 1<sup>ère</sup> année de BTS en mai. Les séjours sont le plus souvent inférieurs ou équivalents à 2 mois. Les pays d'accueil les plus représentés en 2016 sont l'Espagne (29 % des séjours aidés), le Royaume Uni (25 %) et les États-Unis (6 %). 72 % des séjours s'effectuent en Europe, 15 % en Asie et 9 % en Amérique.

Parmi les étudiants répondant au questionnaire d'évaluation de leur séjour à l'étranger, la plupart n'ont pas éprouvé de difficultés particulières pour constituer leur dossier de demande d'aide, mais auraient préféré la recevoir avant leur départ. Six sur dix jugent suffisant son montant. Trouver un stage a constitué la principale difficulté, et c'est principalement par leurs propres moyens que les étudiants y sont parvenus.

### **L'aide régionale aux doctorants des sciences humaines et sociales en mobilité internationale a été répartie entre 116 bénéficiaires durant les années 2016 et 2017.**

La moitié sont de nationalité étrangère, et principalement originaires d'Afrique. Seulement 31 bénéficiaires sont engagés dans une thèse en cotutelle, catégorie prioritaire du dispositif, et 11 sont en contrat doctoral. La majorité des bénéficiaires ne peuvent pas disposer d'une aide de leur famille (89), ni d'économies personnelles (69), et déclarent exercer un emploi durant leur thèse.

Les doctorants bénéficiaires estiment les charges liées à leur besoin de mobilité à plus de 4 800 € en moyenne, avec une forte dispersion des montants de 2000 à 37 800 €. Les aides attribuées par la région s'établissent en moyenne sur les deux années à 3 175 € et couvrent 66 % des charges estimées. Leur montant varie de 1000 à 4000 € et couvre de 10 à 100 % des dépenses prévues. Près d'un bénéficiaire sur trois a vu ainsi l'intégralité de ses frais prévisionnels de mobilité pris en charge par la région.

### **Les autres aides à la mobilité**

Il existe une grande diversité d'organismes susceptibles d'apporter un soutien financier aux étudiants en mobilité.

Jusque récemment, d'autres collectivités territoriales d'Île-de-France étaient également engagées dans une politique de soutien à la mobilité internationale étudiante. Ainsi la Ville de Paris a longtemps financé un complément aux bourses Erasmus pour les étudiants concernés inscrits sur son territoire dont le quotient familial n'excédait pas 19 490 €. Le dispositif a été suspendu pour l'année 2017-2018 après vingt ans de fonctionnement. Le Val d'Oise a mis en place un dispositif en 2001, le Val-de-Marne et l'Essonne en 2004, sous conditions de ressources, et la Seine-et-Marne également, dans le cadre du soutien à la poursuite d'études des jeunes Seine-et-Marnais. Ces dispositifs d'aides départementales ont aujourd'hui tous disparu. Quelques soutiens ponctuels peuvent être accordés par certaines municipalités que l'on identifie à travers les questionnaires complétés par les bénéficiaires de l'aide régionale aux étudiants de BTS.

D'autres aides résultent de partenariats entre la France et certains pays étrangers, comme les suivants pour les pays les plus demandés<sup>8</sup> :

- en direction de l'Allemagne notamment, l'Office franco-allemand pour la jeunesse soutient des séjours d'études pour les étudiants du secteur artistique, des séminaires universitaires franco-allemands et des mobilités de stages pratiques. L'Office allemand d'échanges universitaires propose des bourses d'études, de recherche, et de voyage d'études aux étudiants et doctorants germanistes ; le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne offre des aides à la mobilité vers les pays germanophones aux étudiants en sciences humaines et sociales pour des séjours de recherche.
- l'Office franco-québécois pour la jeunesse attribue des aides pour le suivi de formations professionnelles et techniques et la réalisation de stages.

<sup>8</sup> Source : CIDJ, Destination Europe et un peu plus loin au départ de l'Île-de-France, édition 2018.

- la Commission Fulbright permet à quelques étudiants français de préparer un master ou un doctorat aux États-Unis avec des aides financières, ou de participer à des séminaires universitaires d'été. Quinze établissements franciliens<sup>9</sup> adhèrent au programme MICEFA créé en 1985 dans le but de promouvoir la coopération culturelle et scientifique entre la France et l'Amérique du Nord. Les échanges s'effectuent sur un semestre, voir une année complète d'études en Amérique du Nord. Tous les ans, environ 200 étudiants rejoignent ainsi une université américaine ou Canadienne en étant dispensés des frais d'inscription.
- L'association d'amitié franco-espagnole Diálogo apporte des aides aux étudiants réalisant un stage à Madrid ou Barcelone.

La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur est l'opérateur financier de programmes internationaux financés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et les ministères des pays concernés. Ces programmes dénommés FITEC ont permis de porter 113 projets de coopération entre des établissements français et des établissements brésiliens, argentins et mexicains, et financer 371 mobilités d'étudiants français vers ces trois pays entre 2015 et 2016 à l'échelle de la France.

Une myriade de bourses émanent d'autres gouvernements étrangers ou de diverses fondations : programme national de bourses du ministère de l'Éducation de la République slovaque, bourse de l'Office Méditerranéen de la Jeunesse, aide à la mobilité étudiante du Centre de coopération universitaire franco-bavarois, prix Laëtitia Craig pour les mobilités des étudiants de sciences Po en Asie du sud-est, bourse « *Dream new* » pour réaliser un séjour d'étude en Nouvelle-Zélande, etc.

Enfin les établissements peuvent aussi apporter un soutien aux étudiants mobiles au moyen de différents outils. Dans certaines universités, les étudiants ayant un projet d'études à l'étranger et peu de ressources financières peuvent bénéficier d'aides provenant du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), dont les crédits émanent d'un prélèvement réglementaire sur les droits d'inscription des étudiants. D'autres établissements peuvent s'appuyer sur leur fondation pour venir en aide à quelques étudiants (Mines ParisTech). D'autres ont dégagé des fonds propres pour accompagner les mobilités : c'est le cas par exemple à l'université Paris Est Créteil pour des séjours d'études et de stages, dans quelques départements de la faculté des sciences et de médecine de l'université Paris Sorbonne (biologie, master chimie-physique), à Sciences Po (Fonds de Mobilité internationale de Sciences Po). L'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette consacre environ 160 000 € chaque année aux actions internationales, sous la forme d'une aide au billet d'avion. Enfin une partie des fonds issus des Idex ont été fléchés sur des aides à la mobilité internationale à Paris Sorbonne et à Paris Saclay.

### 2.3 Articulation des dispositifs d'aides

Les services en charge des aides à la mobilité internationale dans les établissements gèrent principalement trois budgets dédiés aux aides à la mobilité : le budget Erasmus +, le budget éventuellement alloué par le ministère de tutelle de l'établissement et celui alloué par la Région, auxquels s'ajoutent selon les cas les ressources propres à l'établissement ou issues de l'Idex. Toutefois le ou les appels à candidature internes aux établissements ne font pas la distinction entre les différentes sources de financement : les étudiants ne connaissent pas, à ce stade, leur provenance.

#### Des ajustements permanents des modalités d'attribution

Les budgets alloués aux aides à la mobilité se fondent sur un certain nombre de critères, variables selon les dispositifs : notamment mobilités enregistrées en année n-1 ou n-2, mobilités prévisionnelles, proportion d'étudiants boursiers aux différents échelons de bourse, budgets disponibles à l'échelle de la région ou de la France ... Ces critères peuvent varier d'une année sur l'autre et entraîner des fluctuations dans les financements disponibles. De nouveaux budgets apparaissent (issus des Idex ou des établissements) tandis que d'autres s'amenuisent (fonds de solidarité et de développement des solidarités étudiantes, budget des aides régionales). Les flux de mobilité évoluent également sous l'effet des politiques menées par les établissements dans ce domaine, souvent dans le sens d'un accroissement ...

Pour toutes ces raisons, les établissements sont amenés à ajuster en permanence leur stratégie de soutien à la mobilité internationale. Les conditions d'attribution des bourses aux étudiants propres à chacun des

<sup>9</sup> Universités membres franciliennes : Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, Université de Paris III – Sorbonne Nouvelle, Sorbonne Université, Université de Paris VII – Diderot, Université de Paris VIII – Vincennes – Saint Denis, Université de Paris – Nanterre, Université de Paris Sud – Orsay (Paris XI), Université de Paris Est Créteil / UPEC, Université de Paris Est-Marne-la-Vallée / UPEM (Paris XII), Université de Paris Nord – Villetaneuse (Paris XIII), Institut Catholique de Paris (ICP), Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines (UVSQ), Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE), Université de Cergy Pontoise (UCP), Institut supérieur d'électronique de Paris (ISEP).

dispositifs leur laissent certaines marges de manœuvre en termes de montant de la bourse, de durée de la mobilité financée, qui peut être plus courte que la durée totale du séjour à l'étranger, et enfin de cumul autorisé ou non des différentes aides accessibles.

Dans les contextes les plus favorables, l'ensemble des étudiants éligibles à une bourse Erasmus + peuvent en bénéficier et des compléments peuvent même leur être attribués avec la bourse ministérielle. Les financements alloués par la région sont alors employés exclusivement au profit des mobilités extra-européennes des étudiants éligibles. Ces situations sont vraisemblablement peu fréquentes et beaucoup d'établissements sont amenés à moduler les aides pour parvenir à satisfaire le maximum de demandeurs, par exemple en attribuant le montant plancher de la bourse Erasmus et/ou en limitant la durée de versement. D'autres au contraire prennent le parti d'apporter une aide plus substantielle aux étudiants disposant de peu de ressources.

D'après les rapports d'activité des établissements partenaires de la région, 56 % appliquent une modulation des aides régionales. Les plus nombreuses à le faire sont les écoles publiques (68 %), au contraire des écoles privées (42 %). Les données disponibles permettent d'estimer à 45 % le nombre d'étudiants ayant bénéficié du montant d'aide maximum, soit 450 € par mois et 36 % ceux ayant bénéficié du montant d'aide minimum, soit 250 € par mois. Il s'agit toutefois d'une estimation grossière car certains établissements d'enseignement modulent les aides en fonction de critères qui leurs sont propres, sociaux ou académiques ou encore de destination. L'université Paris Sud attribue ainsi le montant maximal de l'aide régionale aux étudiants dont le quotient familial n'atteint pas 15 000 € et 250 € aux autres étudiants éligibles à l'aide. Au total, si l'on rapporte l'aide régionale au nombre d'étudiants bénéficiaires, elle apparaît très variable selon les établissements : de 340 € au total à 3600 €.

**Figure 25 Pratiques des établissements d'enseignement en matière de modulation de l'aide régionale**

|   | <b>Ensemble<br/>(84)</b> | <b>Universités<br/>(17)</b> | <b>Grands<br/>établissements<br/>(16)</b> | <b>Écoles<br/>publiques<br/>(30)</b> | <b>Écoles<br/>privées<br/>(21)</b> |
|---|--------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------------|------------------------------------|
| Part des établissements appliquant une modulation de l'aide régionale | 55 %                     | 55 %                        | 56 %                                      | 68 %                                 | 44 %                               |
| Montant des aides, en % des étudiants aidés :                         |                          |                             |   |                                      |                                    |
| 250 à 300 €   | 36 %                     | 35 %                        | 27 %                                      | 48 %                                 | 40 %                               |
| 301 à 350 €   | 7 %                      | 7 %                         | 6 %                                       | 8 %                                  | 2 %                                |
| 351 à 400 €   | 1 %                      | 0 %                         | 5 %                                       | 7 %                                  | 2 %                                |
| 401 à 449 €   | 11 %                     | 13 %                        | 6 %                                       | 5 %                                  | 0 %                                |
| 450 €   | 45 %                     | 45 %                        | 56 %                                      | 32 %                                 | 56 %                               |

*Source : CRIF, rapports d'activités 2016-2017, données provisoires.*

Les établissements sont libres d'introduire leurs propres critères d'éligibilité aux aides à la mobilité. L'université Paris Est Créteil par exemple alloue 250 € par mois aux étudiants partant en Europe et 350 € pour les autres destinations. Les universités Sorbonne Nouvelle et Paris est Marne-la-Vallée réservent le bénéfice de l'aide régionale aux étudiants à partir de la troisième année de licence ; Télécom ParisTech ne finance pas de séjours d'une durée inférieure à deux mois.

Les établissements manquant de ressources peuvent être amenés à privilégier certaines formes de mobilité, les séjours d'études par exemple au détriment des stages souvent rémunérés dans une école d'ingénieur de la région, voire à appliquer un plafond de quotient familial y compris pour les bourses Erasmus + qui n'y sont en principe pas conditionnées. La règle de non cumul des aides peut également permettre d'aider davantage d'étudiants.

### **Des difficultés liées à la pluralité des financeurs**

Une des principales difficultés rencontrées par les gestionnaires réside dans l'articulation dans le temps des différents budgets. Les calendriers de notification et de versement des aides diffèrent selon les financeurs et ne donnent parfois pas suffisamment de visibilité aux établissements pour informer à temps leurs étudiants sur le montant de la bourse dont ils pourront bénéficier. C'est notamment le cas des aides régionales dont la notification intervient de plus en plus tardivement, à peine quelques semaines avant les premiers départs d'étudiants.

Aucune avance ne pouvant être accordée par les services comptables tant que la convention passée chaque année entre la Région et l'établissement partenaire, n'est pas signée, les premiers versements de la bourse interviennent tardivement. L'incertitude sur le montant de l'aide régionale répartie en fonction des budgets disponibles peut également impacter les autres budgets d'aide à la mobilité lorsque des ajustements s'avèrent nécessaires pour équilibrer le montant des aides allouées aux étudiants. Elle peut même conduire à des inégalités de traitement des demandes selon le budget sur lequel elles auront été consenties.

### 3. Mise en perspective des aides régionales avec celles délivrées dans les autres régions

Toutes les régions de France ont mis en place un dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants et parfois plus globalement à la mobilité internationale des jeunes de leurs territoires. Mais ces dispositifs diffèrent sensiblement d'une région à l'autre, comme le soulignait une journaliste du Monde en juillet 2017 : « Pour un séjour d'étude ou de stage à l'étranger, les étudiants peuvent percevoir une bourse du conseil régional, mais de l'Occitanie à la région Grand Est, les montants et critères d'attribution diffèrent fortement. »<sup>10</sup> Les régions étant libres de déterminer leur politique de soutien à la mobilité internationale, il existe autant de dispositifs que de régions.

#### Vers un observatoire territorial de la mobilité étudiante

À l'initiative du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, une mission d'expertise a été confiée à Campus France en collaboration avec Régions de France et France Urbaine visant à mesurer les efforts déployés par les collectivités en matière d'accueil d'étudiants et chercheurs étrangers et de mobilité internationale des étudiants et chercheurs de leur territoire.

Les objectifs de cet observatoire sont les suivants :

- recenser les mobilités entrantes et sortantes,
- analyser les orientations locales et les moyens mis en œuvre,
- sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux territoriaux,
- identifier et partager les bonnes pratiques.

Il se fonde sur l'exploitation des données disponibles, le recueil d'informations chiffrées auprès des collectivités (régions et métropoles) et la réalisation d'entretiens qualitatifs. Les informations recueillies détaillent pour chaque région :

- l'évolution du nombre d'étudiants étrangers au cours de la période 2013-2016, leur origine géographique et leur répartition au sein des différentes filières de l'enseignement supérieur ;
- les actions de la région en faveur de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs : moyens humains alloués à la gestion des aides, moyens budgétaires consacrés aux aides à la mobilité des étudiants et des chercheurs sortante et entrante, dispositifs mis en place et nombre de bénéficiaires ;
- les actions de coopération internationale portées par la région.

Un premier rapport d'études doit être publié à l'automne 2018.

*Source : Campus France, 2018*

#### 3.1 Le public visé par les aides

Le public ciblé par les dispositifs régionaux est plus ou moins large en termes de statuts des inscrits dans l'enseignement supérieur. Deux régions, Normandie et Nouvelle Aquitaine, ont la cible la plus étendue puisque sont concernés les étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle. On ne connaît pas néanmoins la répartition des bénéficiaires finaux ; l'élaboration en cours d'un observatoire territorial de la mobilité devrait apporter de nouveaux éclairages sur ce point. Six régions ouvrent le bénéfice des aides aux étudiants et apprentis du supérieur, restreint en Bretagne et en Centre Val de Loire aux seuls stages à l'étranger. Les autres régions, parmi lesquelles l'Île-de-France, limitent leur public aux étudiants en formation initiale. Cependant des aides régionales peuvent être apportées aux CFA porteurs de projets de mobilité de diverses natures, comme c'est le cas par exemple dans les Pays de la Loire. Le centre Val de Loire finance également les mobilités des jeunes diplômés de l'apprentissage.

<sup>10</sup> Gabrielle Romain dans Le Monde du 12 juillet 2017.

Toutes les filières de l'enseignement supérieur sont généralement prises en compte à condition que l'établissement d'inscription et la formation soient reconnus par l'État. Seules deux régions limitent l'aide à certaines spécialités de BTS, une en Corse et cinq en Île-de-France. Plusieurs limitent néanmoins le champ des aides aux étudiants des formations professionnalisantes (BTS et formations sanitaires et sociales notamment, mais aussi étudiants en Espé, IUT et médecine dans les Hauts-de-France) à des stages professionnels. Des restrictions peuvent parfois concerner le niveau dans le parcours de formation. Le Centre Val de Loire, les Pays de la Loire et les Hauts de France délivrent l'aide à compter de la 2<sup>ème</sup> année d'études supérieures pour les filières longues, et la région Grand Est à compter de la 3<sup>ème</sup> année. Pour les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat dans une autre région, Provence Alpes Côte d'Azur n'ouvre le bénéfice de l'aide régionale qu'à compter de la 2<sup>ème</sup> année d'études supérieures. Au moins quatre régions étendent le bénéfice de l'aide régionale aux doctorants. Seule l'Île-de-France semble avoir mis en place un dispositif spécifique ciblé sur les sciences humaines et sociales pour les doctorants non financés. Son fonctionnement ne repose pas sur une bourse mais une prise en charge des frais liés aux mobilités réalisées dans la limite de 4 000 € sur trois ans.

Figure 26 Publics en mobilité et séjours cofinancés par les régions en France

| Région                     | Public   | Type de mobilité   |
|----------------------------|--|--|
| Auvergne Rhône Alpes       | Etudiants et apprentis L1 à M2                               | Etudes et stages 4 à 36 semaines   |
|                            | Etudiants et apprentis BTS                                   | Stages 3 à 10 semaines   |
| Bourgogne Franche Comté    | Etudiants et apprentis L1 à M2                               | Etudes 3 à 10 mois<br>Stages 2 semaines à 6 mois   |
| Bretagne                   | Etudiants BTS, IUT, FSS                                      | Etudes et stages 26 à 60 jours   |
|                            | Etudiants L1 à M2  | Etudes et stages 80 à 300 jours  |
|                            | Apprentis  | Etudes et stages 19 à 300 jours  |
| Centre Val de Loire        | Etudiants filières courtes L1 à L3                           | Etudes et stages 4 semaines à 6 mois   |
|                            | Etudiants filières longues L2 à D                            | Etudes 2 à 12 mois<br>Stages 4 semaines à 12 mois  |
|                            | Apprentis L1 à M2  | Stages 2 à 4 semaines en Europe  |
| Corse                      | Etudiants écoles de commerce                                 | Stages   |
|                            | Etudiants BTS assistant manager                              | Stages   |
|                            | Etudiants université L1 à D                                  | Etudes, stages et séjours à vocation culturelle ou sportive maximum 52 semaines (y compris France pour les stages) |
| Grand Est                  | Etudiants BTS DUT  | Stages minimum 4 semaines  |
|                            | Etudiants filières longues L3 à M2                           | Etudes 16 semaines minimum<br>Stages courts 12 à 15 semaines<br>Stages longs 16 semaines minimum                   |
| Hauts-de-France            | Etudiants Espé, FSS, médecine, IUT, apprentis L2 à M2        | Stages 26 semaines maximum   |
|                            | BTS dès la L1  | Stages 10 semaines maximum   |
|                            | Autres étudiants L2 à D                                      | Etudes 4 à 26 semaines<br>Stages 12 à 26 semaines  |
|                            | Etudiants M2 à D   | Recherche 12 à 26 semaines   |
| Île-de-France              | Etudiants L1 à M2  | Etudes et stages 1 à 10 mois   |
|                            | Etudiants BTS 5 spécialités                                  | Stages 4 semaines minimum  |
|                            | D1 à 2 SHS   | Toutes activités durant 3 ans max  |
| Normandie                  | Etudiants, apprentis et stagiaires de la form. prof. L1 à M2 | Etudes, stages et autres activités 4 à 26 semaines (2 à 26 semaines BTS)   |
| Nouvelle Aquitaine         | Etudiants, apprentis et stagiaires de la form. prof. L1 à M2 | Etudes 8 semaines minimum<br>Stages 2 semaines minimum   |
| Occitanie                  | Etudiants L1 à M2  | Etudes et stages 1,5 à 9 mois  |
|                            | Apprentis L1 à L3, BTS et DUT                                |  |
|                            | Etudiants FSS  | Etudes 3 mois minimum  |
|                            | Etudiants réseau Pégasus                                     |  |
| Provence Alpes Côte d'Azur | Etudiants BTS  | Stages 4 à 20 semaines   |
|                            | Etudiants L1 à M2  | Stages 8 à 20 semaines   |
|                            | Etudiants FSS  | Stages 3 à 20 semaines   |
| Pays de la Loire           | Etudiants L2 à D   | Etudes et stages 3 mois minimum  |

Sources : sites internet des Régions, règlements des bourses ; IAU, juillet 2018.

### 3.2 Les caractéristiques des séjours aidés

Toutes les régions participent au financement de deux types de mobilités internationales, d'étude et de stage, à l'exception de Provence Alpes Côte d'Azur qui limite ses financements aux stages professionnels. Mais dans plusieurs régions dont l'Île-de-France pour les étudiants de BTS, certains publics n'ont accès aux financements régionaux que pour des mobilités de stage. La région Normandie étend son soutien à des séjours autres qu'études ou stages, pour des missions d'études ou d'enquêtes sur le terrain.

La majeure partie des régions précisent les durées de séjour qui peuvent être financées, souvent plus longues lorsqu'il s'agit de mobilités d'études que de stages.

### 3.3 Les autres critères d'éligibilité aux aides régionales

Outre le statut, la filière et le niveau d'études, neuf régions, dont l'Île-de-France, conditionnent le bénéfice de leur aide à un critère social. L'Occitanie est seule à se fonder sur le critère des bourses ministérielles, les autres ont fixé un quotient familial maximum au-delà duquel les étudiants ne sont plus éligibles. Celui-ci varie de 19 190 € en Île-de-France, plafond le plus bas de toutes les régions, à 50 000 € en Nouvelle Aquitaine. Quatre régions fixent également un critère d'âge pour l'accès aux bourses régionales.

Pour les séjours de stage, le bénéfice des aides régionales exclut parfois les étudiants percevant des indemnités de stage dépassant un montant fixé dans le règlement de l'aide, de 440 € en Provence Alpes Côte d'Azur à 800 € en Centre Val de Loire. Enfin une partie des dispositifs écartent explicitement certaines candidatures : celles des étudiants fonctionnaires, des étudiants en année de césure, ou des étudiants se rendant sur un campus délocalisé de leur propre établissement (Auvergne Rhône Alpes).

Une seule région frontalière, la Bourgogne Franche-Comté, impose une distance entre le lieu de séjour et le lieu d'habitation et d'étude.

Figure 27 Critères d'éligibilité aux aides régionales selon les régions

| Région                     | Critère social                     | Autre critère   |
|----------------------------|------------------------------------|---|
| Auvergne Rhône-Alpes       | -                                  | Hors étudiants fonctionnaires, année de césure et campus délocalisé<br>Indemnité de stage plafonnée à 554 €, 664 € pour les boursiers |
| Bourgogne Franche-Comté    | QF < 25 830 €                      | Distance au lieu de résidence et d'études > 150 km  |
| Bretagne                   | QF < 30 000 €                      | Hors étudiants fonctionnaires, année de césure  |
| Centre Val de Loire        | -                                  | Indemnité de stage plafonnée à 800 €  |
| Corse                      | -                                  | -   |
| Grand Est                  | -                                  | Moins de 30 ans   |
| Hauts-de-France            | QF < 30 000 €                      | Hors année de césure  |
| Île-de-France              | QF < 19 190 €                      | -   |
| Normandie                  | QF < 30 000 €                      | 30 ans maximum  |
| Nouvelle Aquitaine         | QF < 50 000 €                      | Indemnité de stage plafonnée à 700 €  |
| Occitanie                  | Etudiants boursiers pour la bourse | -   |
| Provence-Alpes Côte d'Azur | QF < 24 000 €                      | Moins de 30 ans<br>Indemnité de stage plafonnée à 440 €   |
| Pays de la Loire           | -                                  | 28 ans maximum<br>Indemnité de stage plafonnée à 554 €  |

Sources : sites internet des Régions, règlements des bourses ; IAU, juillet 2018.

### 3.4 Le montant des aides

Les aides consenties par les régions se répartissent en deux grandes catégories, qui coexistent dans certaines régions en fonction des différents publics ciblés : les bourses versées pour une certaine durée et les aides forfaitaires. Seules deux régions ont bâti l'ensemble de leur dispositif d'aide sur des aides forfaitaires : Grand Est et Pays de la Loire. Les autres se fondent sur un dispositif de bourse parfois combiné à des aides forfaitaires pour des publics précis. Ainsi l'Occitanie, dont le dispositif est en cours d'harmonisation suite à la fusion des deux anciennes régions, a maintenu des aides forfaitaires pour les apprentis de niveau licence, les étudiants de BTS, DUT, des écoles paramédicales et sociales et les étudiants du réseau des écoles de l'aéronautique. Les étudiants de BTS bénéficient aussi d'une aide forfaitaire en Île-de-France. La Nouvelle Aquitaine réserve les bourses aux étudiants partant pour un stage et forfaitise ses aides aux séjours d'études en fonction de leur durée de 700 € pour les séjours de 8 à 15 semaines à 2900 € pour les séjours de plus de 6 mois.

À ces bourses et aides forfaitaires peuvent s'ajouter des suppléments visant certains profils d'étudiants ou de séjours, le plus couramment les étudiants boursiers ou défavorisés (7 régions), les étudiants en situation de handicap (4 régions), certaines destinations prioritaires en raison des coopérations existantes (3 régions) ou de l'absence de financements Erasmus (3 régions) ou certains profils d'étudiants : apprentis (2 régions), stagiaires de la formation professionnelle (1 région), étudiants des formations sanitaires et sociales et des écoles de l'aéronautique (1 région).

La région de Corse a mis en place un dispositif très souple sans beaucoup de contraintes pour les établissements qui ont à gérer le budget qui leur est alloué.

**Figure 28 Montant des aides régionales à la mobilité internationale**

| Région                     | Montant de l'aide   | Suppléments  |
|----------------------------|---|--|
| Auvergne Rhône-Alpes       | Bourse 95 €/semaine<br>sauf BTS : 90 €/semaine  | Forfait 530 € étudiants handicapé<br>Forfait 80 à 530 € boursiers selon échelon<br>Forfait 300 € régions partenaires<br>Forfait 200 € apprentis BTS    |
| Bourgogne Franche-Comté    | Bourse 90 à 230 €/mois selon le niveau de QF et le bénéfice d'une bourse Erasmus +  | -  |
| Bretagne                   | Bourse 200 €/mois   | Bourse 150 €/mois boursiers (sauf apprentis)<br>Bourse 150 €/mois étudiants handicapés   |
| Centre Val de Loire        | Bourse 40 € / semaine   | Bourse 20 €/semaine régions de coopération, destination hors UE ou étudiants défavorisés   |
| Corse                      | -   | -  |
| Grand Est                  | Forfait 200 € stages filières courtes<br>Forfait 500 € études<br>Forfait 400 € stages courts<br>Forfait 800 € stages longs            | Forfait 200 € boursiers<br>Forfait 200 € destinations frontalières   |
| Hauts-de-France            | Bourse de 150 à 400 €/mois selon le QF (de 12 000 à 30 000)   | Forfait 300 € boursiers  |
| Île-de-France              | Bourse de 250 à 450 €/mois<br>Forfait 500 € BTS<br>Remboursements sur dépenses des doctorants 4 000 € max                             | -  |
| Normandie                  | Bourse 40 €/semaine   | Forfait 200 € destination Europe<br>Forfait 400 € destination hors Europe  |
| Nouvelle Aquitaine         | Bourse stages 350 €/mois<br>Forfait études selon durée : 700 € 8 à 15 semaines, 1 600 € 16 à 26 semaines, 2 900 € plus de 26 semaines | Bourse de 20 €/semaine boursiers, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle<br>Bourse maximum : 4 000 € boursiers, 3 600 € non boursiers |
| Occitanie                  | Bourse 250 €/mois   | Forfait 450 € régions de coopération<br>Forfait 600 € Catalogne et Baléares<br>Forfait 600 € étudiants handicapés                                      |
| Provence-Alpes Côte d'Azur | Bourse 440 €/mois dans la limite de 2 000 € pour étudiants domiciliés fiscalement, 330 € dans la limite de 1 500 € sinon (sauf FSS)   |  |
| Pays de la Loire           | Forfait 500 € cofinancement Erasmus +<br>Forfait 1 000 € sinon  | Forfaits doublés pour les boursiers des échelons 4 à 7<br>Forfait 1 000 € étudiants handicapés   |

Sources : sites internet des Régions, règlements des bourses ; IAU, juillet 2018.

En théorie, c'est en Corse que les aides peuvent atteindre les plus forts montants pour les étudiants : le schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation prévoit un budget global annuel de 300 000 € de bourses au profit de l'université qui compte un peu plus de 3 700 étudiants. En Île-de-France les étudiants peuvent prétendre à une bourse de 4 500 € pour la durée maximale de séjour autorisée, en l'absence de modulation du montant de la bourse. Viennent ensuite (hors suppléments aux étudiants handicapés) Auvergne Rhône Alpes (4 250 €), Nouvelle Aquitaine (4 000 €), Bretagne et Centre Val de Loire (plus de 3 000 €). À l'inverse, les aides sont les moins élevées dans la région Grand Est et en Normandie (mois de 1 500 €). De fait, il semble que les durées maximales de financement par les régions sont rarement atteintes, les établissements préférant distribuer de manière équitable leurs financements entre tous les étudiants éligibles aux aides. En Île-de-France, le montant moyen de bourse par bénéficiaire s'élève ainsi à un peu plus de 1 300 €<sup>11</sup>, un montant comparable à celui observé en Auvergne Rhône Alpes. La durée moyenne des séjours cofinancés par la région Île-de-France s'établit à 5 mois, la moitié de la durée maximale autorisée.

### 3.5 La gestion des aides

Selon les régions, la gestion des aides à la mobilité internationale est rattachée à différents services. Comme en Île-de-France, ce service est rattaché en Auvergne Rhône Alpes à la direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; toutefois les aides à destinations des étudiants de BTS sont directement gérées par la direction en charge des lycées. En Bretagne, la gestion des aides est rattachée à la direction des lycées : les étudiants de BTS et IUT disposent du plus grand quota de bourses (700), devant les étudiants des formations sanitaires et sociales (150), les apprentis (150) et les étudiants des autres filières (500). En Occitanie, c'est la direction des relations internationales qui a la responsabilité de la gestion du dispositif. Le dispositif en place prévoit un forfait pour les séjours réalisés dans les régions partenaires de l'Occitanie. Toutefois les stratégies de développement à l'international des établissements concordent rarement avec les stratégies régionales de coopération.

La majorité des régions ont mis en place une plateforme de candidature dématérialisée en vue de l'instruction des demandes. Ces candidatures doivent être validées par les établissements, mais ceux-ci ne sont pas impliqués dans l'instruction des aides où les candidats sont inscrits. Ce dispositif coexiste néanmoins souvent avec un autre dispositif déléguant aux établissements partenaires l'instruction et parfois le versement de la bourse, comme en Île-de-France. En Auvergne Rhône Alpes, la centaine d'établissements partenaires de la région ont en charge l'instruction des demandes, mais c'est la région qui délivre les aides aux étudiants. Les candidatures instruites directement par la région ne concernent que les petits établissements peu structurés en matière d'actions internationales. Elles représentent 2 à 3 000 candidatures chaque année, et sont très chronophages pour les services qui doivent informer en continu leurs interlocuteurs sur le fonctionnement du dispositif régional. Six régions semblent gérer directement l'ensemble des candidatures. C'est le cas de la région Occitanie, qui étudie néanmoins l'opportunité de consacrer 20 % de son budget mobilité à des conventions passées avec 52 établissements potentiellement partenaires. Quatre régions semblent recourir exclusivement à des conventions de mandat avec les établissements de leur territoire.

Les relations avec les établissements en convention de mandat sont fréquentes en Auvergne Rhône Alpes. Une rencontre annuelle est organisée en Bretagne. En Occitanie où domine encore la logique de guichet, la mise à plat des dispositifs en cours, en concertation avec les établissements, pourrait faire évoluer leurs modalités.

Comme la Bretagne, la région Auvergne Rhône Alpes demande aux étudiants bénéficiaires de l'aide régionale de lui retourner un questionnaire sur le séjour réalisé et les conseils pouvant être apportés à de futurs candidats à une mobilité dans la même région. La réponse au questionnaire conditionne le versement du solde de l'aide régionale. Les questionnaires exploitables sont postés sur le site dédié aux jeunes de la région Auvergne Rhône Alpes qui peuvent alors y puiser des informations. La région s'est ainsi constituée un important portefeuille de témoignages qu'elle partage avec les jeunes du territoire, comme le font certains établissements à leur échelle<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Source : Campus France, à paraître.

<sup>12</sup> Voir la page internet <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/235-profiter-de-l-experience-des-anciens-boursiers-a-l-etranger.htm>

# Conclusion

Partir à l'étranger dans le cadre de ses études supérieures est une expérience de plus en plus courante, particulièrement en Île-de-France. Plus de la moitié des étudiants franciliens de niveau master l'ont connu en 2016. Elle constitue aujourd'hui une composante forte de l'expérience étudiante, avec à ses côtés des objectifs de valorisation des compétences acquises durant leur séjour sur le marché du travail.

On estime à plus de 30 000 le nombre de mobilités réalisées chaque année par des étudiants franciliens, hors cursus entièrement suivis à l'étranger. Cependant les mobilités sont beaucoup plus fréquentes dans les écoles d'ingénieurs, de commerce et dans les grands établissements, où elles constituent souvent une obligation pour valider le diplôme, que dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Elles s'effectuent majoritairement dans des pays non européens.

## Des dispositifs d'aide superposés et diversement articulés

Trois principaux budgets sont mobilisés pour faciliter ces mobilités, dont on sait qu'elles sont coûteuses : le budget européen Erasmus +, les budgets ministériels et notamment l'aide du ministère de l'enseignement supérieur, et les budgets régionaux. Peuvent s'y ajouter des fonds issus des établissements eux-mêmes ou encore des financements Idex. En Île-de-France, ces fonds sont gérés directement par les établissements d'enseignement supérieur (hors lycées) qui établissent leurs propres critères d'attribution dans le respect des critères fixés par les financeurs. Les étudiants peuvent également s'adresser à d'autres organismes bilatéraux ou à des fondations pour obtenir des aides.

Les régions étant libres de définir leur politique de soutien à la mobilité internationale, les dispositifs mis en place diffèrent sensiblement selon les territoires du point de vue des publics aidés – types d'établissements et niveau d'études, mais aussi parfois capacités financières des familles –, des modalités de l'aide – bourses et/ou forfaits – et de son montant. Le budget consacré à ces aides varie selon les régions.

L'aide à la mobilité internationale des étudiants de la région Île-de-France ressort comme l'une des plus généreuses au regard du montant d'aide maximum pour un étudiant satisfaisant au critère social fixé dans le règlement. Modulable et cumulable avec les autres aides, elle apporte aussi une certaine souplesse aux établissements pour déterminer leur politique d'appui aux mobilités organisées par l'établissement.

Cependant, le nombre de bénéficiaires de l'aide régionale est assez faible par comparaison avec d'autres grandes régions et en diminution depuis plusieurs années. Les établissements mandataires de la région sont parfois mis en difficultés du fait d'une notification tardive du budget alloué par la région, qui peut entraîner un réajustement de l'ensemble des budgets disponibles.

La superposition de plusieurs dispositifs d'aide, conjuguée à des pratiques différenciées selon les établissements, rend l'aide régionale peu visible. Elle est noyée dans un budget global dont elle constitue rarement la principale composante. Le principe d'une notification des décisions d'attribution cosignée par la région devrait améliorer à l'avenir l'information des étudiants sur l'effort financier consenti par la collectivité.

Cette superposition ne facilite pas non plus l'appréhension des montants d'aides accordées aux étudiants, quel que soit l'organisme financeur, au regard des dépenses supplémentaires qu'ils sont amenés à consentir pour leur séjour à l'étranger. Il est vraisemblable que les étudiants ne sont pas traités équitablement selon leur région, leur établissement, et même au sein d'un même établissement, selon leur promotions en raison des fluctuations annuelles des différents budgets disponibles.

## Un effort récent de suivi des mobilités et de leurs impacts

La constitution en cours d'un observatoire territorial de la mobilité étudiante porté par Campus France représente une opportunité de mise en commun des informations disponibles sur les dispositifs d'aides existants, les flux de mobilités et le nombre de bénéficiaires d'aides à la mobilité. Les résultats de la première enquête seront publiés fin 2018. Depuis peu, en outre, l'agence française Erasmus + met à disposition des statistiques détaillées sur les bénéficiaires du programme européen via le site <https://www.staterasmus.fr/>, qui peuvent être déclinées par région.

En parallèle, un dispositif de suivi statistique des mobilités internationales se met en place dans le cadre du comité régional de la mobilité internationale des jeunes, auxquels participent les différents acteurs impliqués dans le soutien à la mobilité, notamment les rectorats et peut-être bientôt les Comue franciliennes.

L'Observatoire national Erasmus + créé en 2016 a réalisé à partir des données disponibles plusieurs analyses d'impact des séjours à l'étranger sur l'insertion des étudiants dans la vie active ainsi que sur les compétences acquises durant leur mobilité en termes de savoirs et savoir-faire, développement personnel et aptitudes citoyennes. L'observatoire s'est récemment engagé dans une approche évaluative plus documentée en s'appuyant sur un dispositif d'enquêtes nationales auprès des bénéficiaires de l'aide européenne. À partir de 2020, on disposera ainsi d'une meilleure connaissance des conditions d'insertion de ces jeunes, et de l'utilisation de compétences linguistiques et culturelles dans le cadre de leur activité professionnelle.

L'Observatoire de la vie étudiante pourrait être également mobilisé pour mieux cerner les objectifs poursuivis par les étudiants et les bénéfices qu'ils retirent de leur séjour à l'étranger, ainsi que les conditions matérielles de leur accueil (logement, transports et autres services). Le questionnement relatif à la mobilité internationale dans l'enquête sur les Conditions de vie des étudiants peut faire l'objet d'approfondissements. La prochaine enquête, prévue en 2020, est en cours de préparation.

### **Un renforcement de la politique de mobilité européenne**

L'augmentation annoncée des financements Erasmus + pour les séjours d'études dans les pays de l'Union européenne devrait conforter les établissements dans leurs politiques de développement et de soutien à la mobilité étudiante. Quelques Comue s'engagent à leur tour, via les financements Idex (Paris Saclay, Sorbonne Université) ou en devenant opérateur Erasmus + (projet de PSL).

À l'instar de la région Nouvelle Aquitaine, la région Île-de-France pourrait aussi envisager d'animer un consortium d'établissements pour répondre en leur nom à l'appel d'offre annuel de l'agence Erasmus + France. Compte-tenu du nombre élevé d'établissements dans la région, le consortium pourrait concerner les petits établissements dont elle partage la compétence avec l'État, à savoir les lycées, les centres de formation par l'apprentissage et les centres de formations sanitaires et sociales. Pour ces établissements, l'instruction des procédures Erasmus + est lourde et l'intermédiation de la région pourrait avoir un effet levier certain. L'académie de Créteil a entrepris cette démarche avec succès avec un consortium de 12 lycées des métiers. Cela supposerait néanmoins la mise en place d'une organisation *ad hoc*, en collaboration avec les académies qui portent déjà des projets.

La forte proportion de séjours réalisés hors de l'Europe justifie néanmoins le maintien d'aides complémentaires au programme européen. Leur impact pourrait lui aussi être analysé au travers d'un dispositif comparable à celui proposé par l'Observatoire Erasmus +. Une partie des établissements en convention avec la Région imposent à leurs étudiants bénéficiaires d'une aide à la mobilité la remise d'un rapport à l'issue du séjour, parfois en utilisant le modèle du rapport du participant du programme Erasmus +. Ces rapports semblent surtout exploités pour évaluer la qualité des partenariats construits avec les établissements partenaires et/ou pour informer les futurs candidats à la mobilité.

### **Un outil au service de l'attractivité des campus franciliens**

Les partenariats conclus par les établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France avec leurs homologues à l'étranger reposent le plus souvent sur un principe de réciprocité des mobilités. Le soutien aux étudiants mobiles se révèle alors indispensable pour renforcer l'attractivité de la Région auprès des étudiants internationaux.

Cet objectif est inscrit au schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au titre de l'axe 3 du schéma : soutenir des universités et des campus franciliens de niveau mondial. Pour y contribuer, la région Île-de-France met en place un réseau d'étudiants « ambassadeurs » chargés de promouvoir les atouts des campus du territoire durant leur séjour à l'étranger. Une campagne de recrutement sera prochainement engagée parmi les futurs bénéficiaires d'une bourse régionale fondée sur le volontariat.

Une autre forme de contrepartie pourrait être envisagée dans l'objectif d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants venus de l'étranger par leurs pairs ayant déjà connu cette expérience. Les initiatives étudiantes allant dans ce sens seraient alors davantage encouragées.

# Bibliographie

## Campus France

Chiffres clés, avril 2018.

*La mobilité internationale des étudiants européens.* Les notes de Campus France Hors-série n°17, juin 2017.

*La mobilité sortante des étudiants de France.* Les notes de Campus France n°48, février 2016.

Agence Erasmus + France

L'Observatoire Erasmus +. *Evaluation de l'impact de la mobilité Erasmus +.* Note n°7, mars 2018.

L'Observatoire Erasmus +. *Développement de l'employabilité et des aptitudes citoyennes au cours d'une mobilité Erasmus +.* Note n°4, mai 2017.

L'Observatoire Erasmus +. *Le devenir professionnel des jeunes ayant effectué une mobilité internationale – Analyses issues de l'enquête Génération 2010 (2/2).* Céreq, Note n°2, mai 2016.

*Bilan des projets Erasmus + de l'enseignement supérieur 2014-2016.* Janvier 2018.

<https://www.staterasmus.fr/>

## Etudes et recherches

BELGHITH Feres, FERRY Odile. *Enquête nationale Conditions de vie des étudiants 2013 – Mobilité internationale.* Observatoire national de la vie étudiante, juillet 2016.

DE BERNY Corinne, MAISONOBE Marion. *La mobilité internationale des étudiants franciliens en 2006.* IAU Île-de-France, Note rapide n°494, décembre 2009.

ENDRIZZI Laure. *La mobilité étudiante, entre mythe et réalité.* Institut national de recherche pédagogique, Dossier d'actualité de la Veille scientifique et technologique n°51, février 2010.

ERLICH Valérie. *Les mobilités étudiantes en Europe – Des inégalités renforcées face aux défis de l'internationalisation.* Observatoire national de la vie étudiante, OVE Info n°28, novembre 2013.

ERLICH Valérie. *Les mobilités étudiantes.* Paris : La Documentation française, 2012.

Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES). *Approches de la mobilité étudiante.* Céreq, Net.Doc n°48, janvier 2019.

LABADIE Francine, TALLEU Clotilde. *Les dispositifs de mobilité pour les jeunes, des opportunités pour agir.* Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Cahiers de l'action 2015/1 n°44.

LECHEVALLIER Y., DERRIENNIC E., Agence COOP DEC Conseil. *Les Régions françaises au cœur de la mobilité européenne et internationale des jeunes.* Association des Régions de France, 2008.

LIOGIER Valérie. *Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE.* MENESR DGESIP/DGRI-SCSESR-SIES, Note d'information Enseignement Supérieur & Recherche n°16.03, juin 2016.

## Autres

La Lettre des Régions n°18, mars 2018.

CIDJ. *Destination Europe et un peu plus loin ...au départ de l'Île-de-France.* Edition 2018.

*Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE.* OCDE, 2017.

Conférence des Grandes écoles. *Les grandes écoles sur la scène internationale – Enquête mobilité 2015.*

# Table des illustrations

|  |    |
|--|----|
| <b>Figure 1</b> Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant aux savoirs et savoir-faire en 2015-2016 .....                         | 9  |
| <b>Figure 2</b> Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant au développement personnel en 2015-2016 .....                          | 10 |
| <b>Figure 3</b> Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant aux compétences relationnelles en 2015-2016 .....                      | 10 |
| <b>Figure 4</b> Proportion d'étudiants déclarant être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec chaque affirmation correspondant aux aptitudes citoyennes et de culture démocratique en 2015-2016 ..... | 11 |
| <b>Figure 5</b> Flux de mobilités financées par le programme Erasmus + selon les régions de France .....   | 12 |
| <b>Figure 6</b> Mobilités sortantes Erasmus + par type d'établissement en Île-de-France de 2014 à 2016 .....   | 13 |
| <b>Figure 7</b> Mobilités sortantes Erasmus + par département en Île-de-France .....   | 13 |
| <b>Figure 8</b> Flux de mobilité comptabilisés par les établissements partenaires de la région Île-de-France ....  | 14 |
| <b>Figure 9</b> Part des étudiants franciliens ayant connu une mobilité internationale liée aux études selon la filière et le niveau d'études en 2016, en % .....  | 17 |
| <b>Figure 10</b> La mobilité internationale des étudiants des grandes écoles en 2013-2014 .....  | 18 |
| <b>Figure 11</b> Destinations des étudiants des grandes écoles en 2013-2014 .....  | 18 |
| <b>Figure 12</b> Obstacles à un séjour d'étude à l'étranger selon les étudiants franciliens en 2016, en % .....  | 19 |
| <b>Figure 13</b> Typologie des étudiants en mobilité Erasmus + en 2015-2016 .....  | 20 |
| <b>Figure 14</b> Part des étudiants franciliens déjà inscrits dans un programme d'études à l'étranger selon la filière en 2016, en % .....   | 21 |
| <b>Figure 15</b> Palmarès des pays les plus fréquentés pour des séjours d'études .....   | 21 |
| <b>Figure 16</b> Sources de financement ayant permis de financer les études à l'étranger en 2016, en % .....   | 22 |
| <b>Figure 17</b> Palmarès des pays les plus fréquentés pour les mobilités de stage .....   | 23 |
| <b>Figure 18</b> Tableau récapitulatif des différents types de mobilité selon la filière en Île-de-France, en % ....   | 25 |
| <b>Figure 19</b> Coût du logement dans quelques villes étrangères par comparaison à Paris .....  | 25 |
| <b>Figure 20</b> Les bourses Erasmus + d'études et de stages .....   | 26 |
| <b>Figure 21</b> Caractéristiques des aides ministérielles à la mobilité .....   | 27 |
| <b>Figure 22</b> Les dispositifs d'aide à la mobilité internationale de la Région Île-de-France .....  | 28 |
| <b>Figure 23</b> Mobilités soutenues par la région Île-de-France dans les établissements partenaires .....   | 29 |
| <b>Figure 24</b> Caractéristiques des séjours cofinancés par la région Île-de-France .....   | 29 |
| <b>Figure 25</b> Pratiques des établissements d'enseignement en matière de modulation de l'aide régionale ...  | 32 |
| <b>Figure 26</b> Publics en mobilité et séjours cofinancés par les régions en France .....   | 34 |
| <b>Figure 27</b> Critères d'éligibilité aux aides régionales selon les régions .....   | 35 |
| <b>Figure 28</b> Montant des aides régionales à la mobilité internationale .....   | 36 |



**L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49